

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3270

23 décembre 2013

SOMMAIRE

4D Investissements S.A	Sem International S.A156919
Beukenhoeve Holding S.àr.l / B.V156915	SHRM Financial Services (Luxembourg)
Beverages Luxembourg Holding156914	S.A
Biirgerinitiative fir d'Liewensqualitéit am	SI Asset Management156919
Quartier Wobrecken Asbl156930	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoi-
CEFA Invest156916	se S.à r.l156918
CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l 156915	Sopafin (Luxembourg) S.A156924
Clear S.A156916	Sovim S.A
Collignon Luxembourg S.àr.l156915	Sub Lecta 1 S.A
Eosnix S.A	Sub Lecta 2 S.A
Eosnix S.A156917	Sushi Garden S.à r.l
Europartex S.A	Sweetair S.A
Experta Corporate and Trust Services S.a.,	SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding
Luxembourg	Company S.à r.l
Farma Holding S.à r.l	Synergie Investment
Hedland Holdings S.à r.l	Taxis F.M. S.à r.l
Lauralee156920	T-C Neuperlach Development S.à r.l 156925
Mandrinvest Finance S.A156921	Telouet
Mare Tyrrenum S.à r.l	Theta S.à r.l
M&G Asia Property Fund156920	Tofane S.A
Mirabaud Asset Management (Europe)	Toni LAMPERTZ GmbH156927
S.A156921	Toro Luxembourg S.à r.l156926
MNCC International S.à r.l	Toussaint Lux S.à r.l
Moast S.A156922	Trans Rafael S.à r.l
New Luxis S.A	Trinidad Drilling International Luxem-
Praslin S.A	bourg S.à r.l
Pushpa S.à r.l	Trius S.A
Rep International S.à r.l156920	Villandry Conseil & Participations S.A 156928
SCM International Private Equity Select	Villiers Finance S.A
156922	Virlux156929
SCM International Private Equity Select IV	WD Luxis S.C.A
156922	World Performance Portfolios156924
Securitas Luxembourg	Xella International Holdings S.à r.l 156959



Trans Rafael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 36, rue Stalingrad. R.C.S. Luxembourg B 95.541.

L'an deux mille treize.

Le quatre novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Cristovao Rafael DA COSTA CARREIROS, gérant technique, né à Barreiro (Portugal), le 24 août 1976, demeurant à L-4326 Esch/Alzette, 36, rue de Stalingrad.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée TRANS RAFAEL S.à r.l., avec siège social à L-4326 Esch/Alzette, 36, rue de Stalingrad,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 95.541,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 septembre 2 003, publié au Mémorial C numéro 1030 du 06 octobre 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C 242 du 02 février 2006,

dont le capital social est de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Le comparant décide d'étendre l'objet social de la société de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux;
- l'exploitation d'une entreprise de constructions, de carrelages, de toitures, de plafonds-façades et de plâtre, de démolitions;
 - l'exploitation d'une entreprise de terrassements, d'excavations de terrains et de canalisation;
 - l'exploitation d'une agence immobilière, de promotions immobilières.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles pour le bâtiment, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Da Costa Carreiros, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165193/41.

(130201685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Beverages Luxembourg Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.494.

DCL Avocats, cabinet d'avocats, 9 avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, ici représenté par Madame Dorothée Ciolino, dénonce le siège de la société BEVERAGES LUXEMBOURG HOLDING, 9 avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B135494.

Avec date d'effet au 29/11/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DCL Avocats

Dorothée Ciolino

Référence de publication: 2013167168/13.

(130203564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Beukenhoeve Holding S.àr.I / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 121.067.

Extrait de la convention de cession de parts date du 26 novembre 2013

Suite à la convention de cession de parts conclue entre Corpeq Holding BV (cédant) et Beukenhoeve Beheer BV (cessionnaire) ayant son siège social à Herenweg 115, 2105 MG Heemstede, Pays-Bas en date du 26 novembre 2013 par devant le notaire ayant élu domicile aux Pays-Bas, il convient de noter que depuis cette date:

- 780 parts représentant la totalité du capital social de la société sont détenues par Beukenhoeve Beheer BV, ayant son siège social au Herenweg 115, 2105 MG Heemstede, Pays-Bas.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2013167144/18.

(130204216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Collignon Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.830.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Kehlen le 12 novembre 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Jacques BASTIN en tant que gérant technique avec effet rétroactif au 17 décembre 2012 a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Dominique SCHERPENBERGS en tant que gérant technique avec effet rétroactif au 17 décembre 2012 a été acceptée

Gérant technique:

Dominique SCHERPENBERGS,

demeurant professionnellement 48, rue Arbre Courte Joie à B-4000 Liège

Gérants administratifs:

Monsieur Philippe MANAC'H,

demeurant 65, rue de Sélestat 65, F-67100 Strasbourg

Monsieur Arnaud PERETMERE,

demeurant 18, Allée Pierre Curie à F-78170 La Celle Saint-Cloud

Kehlen, le 12 novembre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013167254/23.

(130203576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.323.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 5 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013167238/13.

(130204128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Clear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 175.242.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 novembre 2013 que:

- La démission de M. Felix BRAZ de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée;
- Le nombre d'Administrateurs ayant été réduit de 4 à 3, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:
- * Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- * Monsieur Laurent MULLER, docteur en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie; et
- * Monsieur Jean-Luc WAGNER, ingénieur-diplômé et aménageur-urbaniste, né à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 1969, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 30, rue Mathias Koener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2013167245/23.

(130203554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

CEFA Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.900.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.798.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 4 juin 2013, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Mr André RENOUX, Président Directeur Général, 23 route de St-Cergue, CH-1260 Nyon, Suisse, gérant de classe A,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de classe B,
 - Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de classe B. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour CEFA INVEST

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013167232/19.

(130203672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Europartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.635.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2013.

Pour COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.

Francis ROMANO

Référence de publication: 2013167359/12.

(130204359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Eosnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.855.

Je remets, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de EOSNIX S.A avec effet immédiat.

Les formalités requises concernant ma démission de ma fonction d'Administrateur seront effectuées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés dans les plus brefs délais.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Chantal MATHU.

Référence de publication: 2013167344/11.

(130203653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Eosnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.855.

Je remets, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de EOSNIX S.A avec effet immédiat.

Les formalités requises concernant ma démission de ma fonction d'Administrateur seront effectuées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés dans les plus brefs délais.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Serge KRANCENBLUM.

Référence de publication: 2013167343/11.

(130203653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 décembre 2013, Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé au Conseil d'Administration, sous réserve de l'agrément par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier). Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014. De ce fait le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 02.12.2013.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013167327/17.

(130204463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 29 novembre 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013167841/15.

(130204270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Pushpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 170.536.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 06 septembre 2013, Madame Nathalie LETT, résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg s'est démise de ses fonctions de gérant.

Compte tenu de ce qui précède, le nombre des gérants a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour: PUSHPA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélle Katola / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013167746/17.

(130203811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 38.432.

EXTRAIT

La société Saint-Paul Luxembourg S.A. a notifié à la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l. la cession par acte sous seing privé du 25 octobre 2013, de 2 parts sociales de Europe Fiduciaire (Luxembourg) s.a. immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°112881, à Saint-Paul Luxembourg s.a. immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°147973.

La société Saint-Paul Luxembourg S.A. a notifié à la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l. la cession par acte sous seing privé du 25 octobre 2013, de 49.664 parts sociales de Saint-Paul Luxembourg à CLT-UFA s.a., immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 6139, dont le siège social est à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2013

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain Berwick, demeurant professionnellement à L-1543 Luxembourg, 45 Boulevard Pierre Frieden, membre du conseil de gérance de la société. Il est nommé pour une durée de deux années jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note de la démission de Madame Hortense Bentz et de Monsieur Jean Schintgen de leur poste de gérant de la société avec effet au 24 octobre 2013.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2013167784/24.

(130204614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

EXTRAIT

Veuillez noter que l'administrateur Christophe S. Mckenzie réside désormais au Slayney Hill, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013167819/13.

(130203804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Sem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 39.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration le 18 novembre 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 18 novembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration le 19 novembre 2013

Le Conseil d'Administration tenue en date du 19 novembre 2013 que le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 3-7 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013167818/25.

(130204192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

SI Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 115.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.716.

En date du 28 Novembre 2013, l'associé unique Bermuda National Limited, avec siège social à 19, Par-la-Ville Road, HM11 Hamilton, Bermudas, a changé de nom et existe désormais sous la dénomination Somers Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013167821/14.

(130204200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 29 novembre 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013167842/15.

(130204269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Rep International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 115.333.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales signée en date du 2 octobre 2007 que la société Realty Holding S.r.l., société de droit italien, ayant son siège social à Via Turati 8, I-20121 Milan (Italie) a cédé la totalité de ses parts sociales à la société Realty Partners S.r.l., société de droit italien et immatriculée au registre de commerce de Milan 03922890961 ayant son siège social à Via Turati 8, 20121 Milan (Italie).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013167766/14.

(130204234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

M&G Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.777.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 15 novembre 2013:

Conseil d'administration:

Les actionnaires ont décidé de renommer les personnes suivantes aux potes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- 1. Monsieur Kenneth Hay
- 2. Monsieur Peter Baxter
- 3. Monsieur Alexander Jeffrey
- 4. Monsieur Martin Moore
- 5. Monsieur Scott Girard

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de renommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013167610/21.

(130204433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que:

- 1. La démission de Mme Rita Spalinger en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2013 est acceptée; et
- 2. M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, s'est vu nommé gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2013 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013167573/19.

(130204546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Mandrinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 172.480.

Extrait des résolutions adoptées en date du 26 novembre 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MAN-DRINVEST FINANCE S.A.

- L'Assemblée a accepté avec effet au 31 juillet 2013 la démission de Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née à Dublin, le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la Société;
- L'Assemblée a accepté avec effet au 31 juillet 2013 la démission de Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née à Dublin, le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société;
- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, Mr.Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 08 févier 1978, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2013 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANDRINVEST FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013167611/21.

(130203698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.383.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167619/10.

(130204195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Praslin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 145.581.

Extrait de la décision de l'administrateur unique de la société tenue à Luxembourg le 29 novembre 2013 de 10h30 à 11H00

Transfert du siège social du 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg au 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Vincent TUCCI

Administrateur unique

Référence de publication: 2013167737/13.

(130203934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

MNCC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.777.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67734 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167649/10.

(130203726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Moast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167650/10.

(130204255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

New Luxis S.A., Société Anonyme, (anc. WD Luxis S.C.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.662.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 29 Novembre 2013

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Simone Retter, avocate, avec adresse professionnelle au 14, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, administrateur;
 - Monsieur Guy Harles, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Roland Medawar, administrateur de sociétés, résidant au 138, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'Administration

Et du Commissaire aux Comptes:

FIN-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.230;

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013167660/21.

(130203450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Mare Tyrrenum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.464.

L'Associé VISHOUSE LTD nous fait part de son changement d'adresse comme suit: Du 13, Francis Rachel Street, Mahe, Republic of Seychelles à Calle Este 54, 0832-0886 W.T.C., Panama, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARE TYRRENUM S.à r.l.

Référence de publication: 2013167630/11.

(130203996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

SCM International Private Equity Select, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. SCM International Private Equity Select IV).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167812/12.

(130203613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.768.

Les statuts coordonnés au 20 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2013167848/12.

(130203926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Sweetair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 93.443.

Extrait des décisions de l'associé unique du 19 novembre 2013

Première décision

L'Associé Unique nomme en remplacement des administrateurs Monsieur Jean-Marc ROZAN, Monsieur Antoine FERRETTI, et Madame Catherine CATTANEO, les administrateurs suivants:

- Monsieur Klaus Peter PILS, né le 07/02/1978 à Freistadt, Autriche, demeurant Windflach, 56, A-4491 Schenkenfelden, Autriche
- Madame Elisabeth WEIDENHOLZER, née le 17/12/1973 à Freistadt, Autriche, demeurant Windflach, 56, A-4491 Schenkenfelden, Autriche
- Madame Marjorie GOLINVAUX, née le 24/08/1969 à Messancy, Belgique et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg au 7a, rue des Glacis.

pour une durée qui prendre fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'aimée 2015.

Monsieur Jean-Marc ROZAN n'a pas été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013167847/22.

(130203514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.431.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 novembre 2013 que:

- Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015, en remplacement de Monsieur Gerdy Roose, démissionnaire.
- FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 42230 a été nommé commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015, en replacement de la société AUDIEX S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour SOVIM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013167829/20.

(130203681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.229.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 11 novembre 2013:

«L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. IL EST RESOLU de reconduire les mandats d'administrateur de M. Jacques de Saussure, demeurant professionnellement à 60, Route des Acacias, CH-1211 Genève, M. Nicolas Pictet, demeurant professionnellement à 60, Route des Acacias, CH-1211 Genève et M. Philippe Bertherat demeurant professionnellement à 60, Route des Acacias, CH-1211 Genève pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.
- 2. IL EST RESOLU de reconduire les mandats des délégués à la gestion journalière de M. Pierre Etienne, demeurant professionnellement à 15A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Thomas Keller, demeurant professionnellement à 15A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Daniel Wanner, demeurant professionnellement à 60, route des Acacias, CH-1211 Genève, et Philippe Liniger, demeurant professionnellement à 60, route des Acacias, CH-1211 Genève pour une période indéterminée.
- 3. IL EST RESOLU de reconduire le mandat de réviseur d'entreprise confié à PricewaterhouseCoopers, demeurant professionnellement à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Sopafin (Luxembourg) S.A.

Kerstin Kramer / Thomas Keller

Référence de publication: 2013167826/25.

(130203561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Synergie Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167850/10.

(130203885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 150.890.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 31 octobre 2013 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président et Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via L. Zuccoli 19, CH-6900, Lugano, Suisse;
 - Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014 L'Assemblée Générale du 31 octobre 2013 ratifie et approuve la nomination du réviseur d'entreprise:
 - Ernst&Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, L-2017 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Référence de publication: 2013167920/19.

(130204051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Toussaint Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 113.204.

AUSZUG

Herr Jarolimeck Jürgen, technischer Geschäftsführer, und Frau Jarolimeck Llane, administrative Geschäftsführerin, erklären hiermit, dass ihre Adresse folgende ist:

Im Königfeld 9a

D-66130 Saabrücken

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21 November 2013.

TOUSSAINT LUX SARL

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Unterschriften

Référence de publication: 2013167864/17.

(130203928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 28 novembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Lyle WHITMARSH, gérant de classe A la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris (France), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167865/17.

(130203596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

T-C Neuperlach Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.848.

En date du 19 novembre 2013, l'associé unique de la Société, ND Europe S.à r.l., a transféré 321 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- SAS PIAL 34, une société par actions simplifiée, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8-12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris, France et immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, sous le numéro 795 395 706.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

T-C Neuperlach Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013167853/20.

(130203636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Trius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 176.684.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 27 novembre 2013 que:

- Mr. Christophe Gammal, employé, né le 9 aout 1967 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

a été nommé administrateur de la Société avec effet au 25 Novembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 Novembre 2013.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013167866/18.

(130204250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Toro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.092.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 5 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013167862/13.

(130204167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Sushi Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 407, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 166.999.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2013

Les associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la cession de parts en date du 29 novembre 2013, que Monsieur Jiannan GUO cède 45 parts sociales de la société à Madame Yinyan ZHANG, de fait que la nouvelle répartition des parts sociales s'établit comme suit:

- Monsieur Jiannan GUO, cinquante-cinq parts	55
- Madame Yinyan ZHANG, quarante-cinq parts	45
Total: Cent parts	100

- 2. La nomination de Madame Yinyan ZHANG, demeurant à L-3284 Bettembourg, 23, rue Vieille, comme nouvelle gérante administrative pour une durée indéterminée;
- 3. L'assemblée générale décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29/11/2013.

Pour la société

Sushi Garden S.à r.l.

Référence de publication: 2013167846/23.

(130204553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Toni LAMPERTZ GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 36, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.745.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 25. November 2013

Der alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer stellt fest dass der Gesellschaftssitz sich geändert hat in L - 9944 Beiler, 36, Duarrefstrooss

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beiler, den 25. November 2013.

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2013167859/13.

(130204339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.508.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 28 novembre 2013 qu'a été acceptée la nomination de Monsieur Claude Zimmer, de nationalité luxembourgeoise, né le 18 juillet 1956, à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnel au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018, avec effet au 28 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

King & Wood Mallesons

Alexandrine Armstrong-Cerfontaine

Avocat

Référence de publication: 2013167858/18.

(130203738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

4D Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.809.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2013

- Monsieur Christian FRANCOIS, Monsieur Renaud LEONARD et Madame Françoise DARCHE ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 29 novembre 2013.
- Monsieur Bernard DELATOUR, né le 25/06/1956 à Lons-Le-Saunier (F), demeurant à F-39000 Lons-le-Saunier, 3, rue Charles Nodier,

Madame Chantal DELATOUR, née le 04/04/1962 à Lons-Le-Saunier (F), demeurant à F-39570 Trénal, route de Mallerey,

Madame Marie-Christine DELATOUR, née le 29/01/1954 à Lons-Le-Saunier (F), demeurant à F-83100 Toulon, 128, boulevard Mège,

Monsieur Michel DELATOUR, né le 18/04/1959 à Lons-Le-Saunier (F), demeurant à F-39570 Césancey, 11, rue de la Fontaine Ronde, sont nommés administrateurs avec effet immédiat.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR 4D INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013167938/23.

(130204569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Telouet, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. R.C.S. Luxembourg B 80.809.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2013

- Madame Katarzyna Hodur, domiciliée au 49, avenue Foch, F-75116 Paris, née le 29.07.1979 à Wadowice (Pologne) a été nommée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian Larpin. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

TELOUET

Référence de publication: 2013167873/13.

(130203782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167857/10.

(130203621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Villandry Conseil & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 74.129.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167895/10.

(130203568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 22, rue Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 2013

Résolutions prises:

Première résolution:

Monsieur Acurcio DE JESUS MARTINS, propriétaire de 500 parts cède et transporte, sous les garanties ordianaires et de droit à Monsieur José MARQUES LOUREIRO QUIAIOS, chauffeur, né à Alqueidao (Portigal), le 20 juillet 1952, demeurant à L-1217 Luxembourg, 24 rue de Bastogne, qui accepte, 251 parts sociales de la sociète.

Deuxième résolution:

Est nommé un deuxième gérant technique de la société, Monsieur José MARQUES LOUREIRO QUIAIOS, chauffeur, né à Alqueidao (Portigal), le 20 juillet 1952, demeurant à L-1217 Luxembourg, 24 rue de Bastogne.

Troisième résolution:

La société prend connaissance du changement d'adresse de l'associé Monsieur Acurcio DE JESUS MARTINS du 9 rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg vers 22, rue Antoine, L-1131 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2013, en 2 exemplaires.

Acurcio DE JESUS MARTINS / José MARQUES LOUREIRO QUIAIOS.

Référence de publication: 2013167870/21.

(130204407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 125.289.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 novembre 2013, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs ci-dessous mentionnés, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui si tiendra durant l'année 2014, comme suit:
 - * Madame Miriam Murphy Chaput;
 - * Monsieur Peter Gerrard;
 - * Monsieur Christopher Jenner;
 - * Monsieur Mark FLAWN

En conséquence de ce qui précède, il est à noter que la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- * Madame Miriam Murphy Chaput;
- * Monsieur Peter Gerrard:
- * Monsieur Christopher Jenner;
- * Monsieur Mark FLAWN
- Le renouvellement du mandat de Pricewaterhouse Coopers comme Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui si tiendra durant l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013167896/25.

(130203829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Virlux, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 174.316.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 novembre 2013

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique du 15.11.2013 de la société Virlux S.A., SPF il à été décidé:

Révocation de Madame Olga Jerohina comme commissaire aux comptes à partir du 16.10.2013.

Luxembourg, le 02.12.2013.

Référence de publication: 2013167909/12.

(130204466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Securitas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 129.485.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 juin 2013

1. L'actionnaire unique prend acte de la démission présentée par Mindspace SPRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social se situe au 80, Minister Vanden Peereboomlaan, B-8500 Courtrai (Belgique), immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0471.524.621, représentée de façon permanente par Monsieur Steven VAN DOORNE, dont l'adresse se situe au 80, Minister Vanden Peereboomlaan, B-8500 Courtrai (Belgique), de ses fonctions d'administrateur et ce avec effet au 6 mai 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait conforme

Frank Lambrigts

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013167968/17.

(130203495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.



Biirgerinitiative fir d'Liewensqualitéit am Quartier Wobrecken Asbl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4277 Esch-sur-Alzette, 10, rue General Patton.

R.C.S. Luxembourg F 3.082.

Le siège de notre ASBL à été transféré à l'adresse suivante:

rue General Patton
L-4277 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2013168077/10.

(130204943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 666.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 122.131.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeen day of the month of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33, Jermyn Street, GB -SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 04693597,
- Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, GB SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 07195726,
- all here represented by Aline Nassoy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.
- I. The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of Farma Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard Royal, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B122.131, incorporated by a deed of Me. Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, of 10 November 2006, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"), together owning 100% of the share capital of the latter.
- III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 11 April 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- IV. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. Decision to create a new class of shares of the Company, being the redeemable shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (the "Redeemable Shares"), having the rights and privileges ascribed thereto in the articles of association of the Company, as restated further to the resolution to be adopted under item four below;
- 2. Increase of the Company's share capital by an amount of nineteen thousand five hundred euros (EUR 19,500.-) so as to raise it from its current amount of six hundred forty-six thousand nine hundred euros (EUR 646,900.-) to an amount of six hundred sixty-six thousand four hundred euros (EUR 666,400.-), by the issue of seven hundred eighty (780) Redeemable Shares (the "Capital Increase");
- 3. Acceptance of the subscription for all the Redeemable Shares by Mr. Massimiliano Belingheri, born in Bergamo (Italia), on October 30, 1974, domiciled in London, 7 Wyndham House, Sloane Square, SW1W 8AR (the "New Share-holder") and full payment of the Redeemable Shares, together with a share premium of two million six thousand five hundred euros (EUR 2,006,500.-), by a contribution in cash in an aggregate amount of two million twenty-six thousand euros (EUR 2,026,000.-);
 - 4. Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles");
 - 5. Miscellaneous.

following the deliberation, have requested the undersigned notary to document the following resolutions taken by unanimous vote:



First resolution

The Shareholders RESOLVE to create a new class of shares of the Company, being the Redeemable Shares, having the rights and privileges ascribed thereto in the Articles, as restated further to the below third resolution.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's share capital by an amount of nineteen thousand five hundred euros (EUR 19,500.-) so as to raise it from its current amount of six hundred forty-six thousand nine hundred euros (EUR 646,900.-) to an amount of six hundred sixty-six thousand four hundred euros (EUR 666,400.-), by the issue of seven hundred eighty (780) Redeemable Shares.

Intervention / Subscription / Payment

Thereupon intervenes the New Shareholder, represented by Aline Nassoy, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The New Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the seven hundred eighty (780) newly issued Redeemable Shares and to fully pay up such Redeemable Shares, together with a share premium of a total amount of two million six thousand five hundred euros (EUR 2,006,500.-), by a contribution in cash in an aggregate amount of two million twenty-six thousand euros (EUR 2,026,000.-).

The New Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the Company has at its disposal the total amount of two million twenty-six thousand euros (EUR 2,026,000.-), proof of which has been given by means of a bank certificate.

The New Shareholder now enters the present general meeting of shareholders of the Company and participates in the deliberation and vote on the remaining item of the agenda, whereof he declares to be fully aware.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders including the New Shareholder RESOLVE to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4. Denomination.** The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Farma Holding S.à r.l. (the "Company" or "Farma Holding"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
 - Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed and authorised share capital

The Company's share capital is fixed at six hundred sixty-six thousand four hundred Euro (EUR 666,400.-) represented by twenty-five thousand eight hundred seventy-six (25,876) ordinary shares (together with any other ordinary shares issued from time to time by the Company being hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and seven hundred eighty (780) redeemable shares (the "Redeemable Shares") (the Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereafter referred to collectively as the "Shares"), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

As long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital/capital contributions

The capital may be changed at any time (i), if there is a single shareholder of the Company, by a decision of such single shareholder or (ii), in case of plurality of shareholders of the Company, by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

The Company may accept capital contributions without issuing Shares or other securities in consideration and may allocate such capital contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s), subject to the Law and these Articles.

6.3 Repurchase of own Shares

Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company shall have power to repurchase its own Shares subject to the approval by the board of managers and the consent of shareholders representing more than half of the share capital. The repurchase of the Company's own Shares may only take place if, and to the extent that, further to such repurchase the net assets of the Company would not become lower than the amount of the share capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of these Articles. If the Company proceeds to the repurchase of its own Shares, in execution of its obligations under any Investment Agreement, the Company may choose to repurchase shares from the shareholder entitled to the repurchase of its Shares under any such Investment Agreement only and, in such case, shall not be required to offer, at such time, the pari passu repurchase of Shares held by other shareholders, unless the board of managers, with the consent of shareholders representing more than half of the share capital, decides otherwise.

6.4 Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law, and subject to Article 6.6 below.

Subject to Article 6.6 below, Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 Restrictions

The Investor shall not sell, transfer, assign or otherwise dispose of, directly or indirectly, whether with or without consideration and whether voluntarily or involuntarily or by operation of law, the Conversion Right, the Tag-Along Right, the Public Offering Call and the Partial Public Offering Call.

In any case, the Investor shall not sell, transfer, assign, pledge or otherwise dispose of, directly or indirectly, (whether with or without consideration and whether voluntarily or involuntarily or by operation of law) any Redeemable Shares and/or Investor Securities (a "Transfer"), except pursuant to Article 7.2 (Tag Along), Article 7.3 (Drag Along), Article 7.4 (Sale of Farmafactoring, Sale of FF Holding and Public Offering) and Article 7.5 (Good Leaver/Bad Leaver). As an exception to the above, the Investor will have the right to transfer the Redeemable Shares to a fiduciary trust, provided that (i) the fiduciary trust shall fully adhere to any Investment Agreement, accepting all the obligations and rights provided for in such Investment Agreement, and (ii) in such case, the Good Leaver, the Bad Leaver and any other provision expressly referred to the person of the Investor will continue to be referred to the Investor.

Any Transfer of any Redeemable Shares and/or Investor Securities in violation of any provision of this Article 6.6 and/or any Investment Agreement shall be void and of no effect and the Investor shall pay to the Company as liquidated damages an amount equal to EUR 400.000,00, plus any further damages that the Company may suffer as a consequence of such breach.



Any Transfer by Apax Funds of any Shares in violation of these Articles shall be void and of no effect.

6.7 Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Investor's Rights / Redeemable Shares.

- 7.1 Communication of a Liquidity Event
- (a) Within 10 (ten) Business Days after the occurrence of a Liquidity Event and, in any case, at least 30 days before the closing of the transaction contemplated by the Liquidity Event, Apax Funds shall deliver to the Investor a written notice specifying, in reasonable details, the kind and features of the Liquidity Event (including if the Liquidity Event is a Public Offering and if the Liquidity Event is a Partial Sale), the identity of the prospective transferee(s), the number and types of securities to be transferred (if any), the price and the other terms and conditions of the Liquidity Event (to the extent that they are determined) and, in case, the intention of Apax Funds to exercise the Drag Along Right or the IPO Apax Option ("Liquidity Event Notice").
- (b) Once he receives a Liquidity Event Notice, the Investor may elect to exercise its rights provided under Article 7.2 and Article 7.4 by sending to Apax Funds and the Company an exercise notice within 5 (five) Business Days from the receipt of the Liquidity Event Notice, specifying his intention to exercise the Tag-Along Right or the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call ("Exercise Notice").
 - 7.2. Tag Along
- (a) Exercise of Tag-Along. Once he receives the Liquidity Event Notice, if the Liquidity Event is a Sale of Farma Holding or a Partial Sale of Farma Holding. The Investor may elect to exercise its right to convert the Redeemable Shares into Ordinary Shares of the Company and then to participate in the transfer contemplated in the Liquidity Event Notice by including such statement in the Exercise Notice. In case the Investor has elected to exercise such right:
- (A) if the Liquidity Event is a Sale of Farma Holding (i) the Investor shall have the right to convert (the "Conversion Right") into Ordinary Shares, for a consideration determined pursuant to paragraph (C) below to be paid to the Company, a percentage of Redeemable Shares not lower than the percentage of the Apax Funds Securities constituting the subject matter of the Liquidity Event Notice in respect of all the Apax Funds Securities and up to all his Redeemable Shares (so that, for example, if the Apax Funds Securities constituting the subject matter of the Liquidity Event Notice are 60% of the all Apax Funds Securities, the Investor will be entitled to convert into Ordinary Shares a percentage of his Redeemable Shares not less than 60%), and (ii) he shall be entitled to sell (the "Tag-Along Right") in the contemplated transfer, along with Apax Funds, all the Ordinary Shares resulting from the conversion indicated in the point (A)(i) above (the "Tag Along"); or
- (B) if the Liquidity Event is a Partial Sale of Farma Holding (i) the Investor shall have the right to convert (also in this case, the "Conversion Right") into Ordinary Shares, for a consideration determined pursuant to paragraph (C) below to be paid to the Company, only a percentage of Redeemable Shares up to the percentage of the Apax Funds Securities constituting the subject matter of the Liquidity Event Notice in respect of all the Apax Funds Securities (so that, for example, if the Apax Funds Securities constituting the subject matter of the Liquidity Event Notice are 30% of all Apax Funds Securities, the Investor will be entitled to convert into Ordinary Shares up to 30% of the Redeemable Shares), and (ii) he shall be entitled to sell (also in this case, the "Tag-Along Right") in the contemplated transfer, along with Apax Funds, all the Ordinary Shares resulting from the conversion indicated in the point (B)(i) above (also in this case, the "Tag Along").
- (C) in case of exercise of the Conversion Right, the consideration to be paid by the Investor to the Company, as capital contribution to the Company, for the conversion of the Redeemable Shares into Ordinary Shares (the "Conversion Price") will be determined as follows:

Conversion Price = X * (V - D + A)

where:

Conversion Price is the total consideration that the Investor will pay to the Company, as capital contribution to the Company, for the conversion of the Redeemable Shares into Ordinary Shares;

X is 2.924% or, in case of conversion only of part of the Redeemable Shares, such a lower percentage of the share capital of the Company represented by the Redeemable Shares that the Investor has the right to convert according with Article 7.2(a)(A) or Article 7.2(a)(B) or pursuant to Public Offering Call or Partial Public Offering Call, as the case may be:

V is equal to EUR 311,000,000.00 (three hundred and eleven millions);

D is the sum, (A) from 31/12/2012 to the date of any exercise of the Conversion Right of (i) the amount of any dividends distributed by FF Holding in favor of the Company, (ii) any reimbursement made by FF Holding, of the shareholder loan and interest on the shareholder loan in favor of the Company (iii) any proceed from the sale to third parties of the shareholder loan made by the Company in favor of FF Holding, (iv) the reimbursement of any loan and interest on such loans made by the Company, (v) the amount of any proceeds derived from a Liquidity Event, and (vi) the amount of cumulative costs incurred by the Company in excess of EUR 1 (one) million, and (B) the amount of any debts (for capital and interests) of the Company in relation to any financial instruments (including, for example, the redeemable convertible



bonds and the preferred equity certificates) different from Ordinary Shares issued by the Company and from the Redeemable Shares and the amount of any liability of the Company, still existing at the date of the exercise of the Conversion Right;

A is the sum of (i) the amount of any capital increase (for nominal value and premium) or equity contribution made at Fair Market Value by the Company in FF Holding, from 31/12/2012 to the date of the exercise of the Conversion Right, (ii) any cash or cash equivalent existing in the Company still existing at the date of the exercise of the Conversion Right, (iii) the amount of EUR 2,077,926.00, and

(iv) the amount of any purchase price that the Company will pay to Mr. Marco Rabuffi to purchase his remaining FF Holding's shares, under the terms of any contract relating thereto that may be in existence between Mr. Marco Rabuffi and the Company, entered into not later than 6 August 2012 (inclusive).

If Apax Funds redeems any financial instruments (including, for example, the redeemable convertible bonds and the preferred equity certificates), issued by the Company (different from the Redeemable Shares), at a value higher than their nominal value (plus interests), the shareholders will redefine in good faith the formula provided for in this Article 7.2(a) (C), in order to guarantee that such redemption will be neutral for the Investor and the Investor will reach the same economic results that he would have reached without such redemption.

Notwithstanding the fact that a capital increase in the Company will determine a change in the Conversion Price as per formula indicated above, the percentage of the shares that the Investor will receive upon conversion of the Redeemable Shares will be kept constant at 2.924% of the total number of Ordinary Shares in the Company post capital increase.

If at any time the Conversion Price has a value of 0 (zero), the Redeemable Shares will be deemed to have been converted in Ordinary Shares of the Company and, in such case (as also in the case where the Conversion Price has a value greater than 0 (zero)), the shareholders shall procure that the shareholders' general meeting of the Company adopts any necessary resolution in relation to such conversion of the Redeemable Shares in Ordinary Shares.

The Conversion Price shall be paid by the Investor simultaneously with the closing of the Liquidity Event provided in the Liquidity Event Notice, it being understood that, if it is technically practicable, the payment by the Investor of the Conversion Price will be subsequent to the receipt by the Investor of its portion of the proceeds arising from such Liquidity Event.

- (b) In case the Conversion Right (and subsequent exercise of the Tag-Along Right in accordance with Article 7.2(a) (A) or Article 7.2(a)(B)) is exercised only for a part of the Redeemable Shares and after such partial exercise a new Liquidity Event occurs, the Investor will be entitled to exercise the Conversion Right for the remaining Redeemable Shares and to exercise the Tag-Along Right in relation to such Ordinary Shares resulting from the new exercise of the Conversion Right.
- (c) Consideration. Any transfer pursuant to the Tag Along shall be at the same consideration per each ordinary share of the Company and on the same payment terms and other conditions as the proposed transfer by Apax Funds to any third party purchaser, provided that, if Apax Funds exercises the Drag-Along Right, the Investor will give representations and warranties related only to the ownership of his Ordinary Shares and to his capacity.
- (d) Failure to purchase. If the Investor elects to exercise the Tag-Along Right but the transferee does not purchase any or all of the Ordinary Shares that the Investor is entitled and elects to transfer according to paragraphs (a) or (b) above, then Apax Funds shall reduce the amount of Apax Funds Securities that it intends to transfer, in order to allow the Investor to transfer his Ordinary Shares in the proportion indicated in paragraphs (a) or (b) above.
- (e) Time of transfer. If the Tag-Along is exercised, the sale by the Investor of the Ordinary Shares, that after the conversion he has the right to sell according with paragraphs (a) or (b) above, to the same third party purchaser shall take place simultaneously with the closing of the transfer of the Apax Funds Securities by Apax Funds.
- (f) Costs, Reps & Warranties. The Investor, who will sell Ordinary Shares as a consequence of the exercise of a Tag-Along Right or a Drag-Along Right, shall (i) pay his pro rata share (based on the proceeds to be received) of the third party expenses incurred by Apax Funds in connection with such transfer and (ii) be obligated to join on a pro rata basis (based on the proceeds to be received) in any indemnification or other obligations that Apax Funds agrees to provide in connection with such transfer (other than any such obligations which relate specifically to a particular holder of Equity Securities such as indemnification with respect to warranties given by a Securityholder regarding such holder's title to and ownership of Equity Securities). For the avoidance of doubt, all costs other than those in (i) and (ii) above that are incurred by the Investor in connection with a transfer pursuant to this Article 7.2 and Article 7.3 below shall be borne solely by the Investor. For the avoidance of doubt, all costs other than those in (i) and (ii) above that are incurred by Apax Funds in connection with a transfer pursuant to this Article 7.2 and Article 7.3 below shall be borne solely by Apax Funds.

7.3 Drag Along

(a) If the Liquidity Event is a Sale of Farma Holding and in the Liquidity Event Notice is included a statement that Apax Funds intends to exercise the Drag Along-Right, Apax Funds will have the right (the "Drag-Along Right"): (i) to oblige the Investor to exercise the Conversion Right (and to pay the Conversion Price) for a percentage of Redeemable Shares equal to the percentage of the Apax Funds Securities constituting the subject matter of the Liquidity Event Notice in respect of all the Apax Funds Securities (so that, for example, if the Apax Funds Securities constituting the subject matter of the Liquidity Event Notice are 60% of the all Apax Funds Securities, the Investor will be obliged to exercise the



Conversion Right for 60% of the Redeemable Shares), and (ii) to oblige the Investor to transfer, along with the Apax Funds Securities, all the Ordinary Shares acquired by the Investor according to point (i) above, all in accordance with the following provisions of this Article 7.3. If after the exercise of a Drag-Along Right related only to part of the Redeemable Shares a new Liquidity Event occurs (even if the Apax Funds Securities that are subject of the Liquidity Event Notice represent less than 50% of the share capital of the Company), Apax Funds shall have the right (also in this case, the "Drag-Along Right") to oblige the Investor to convert (and to pay the relevant Conversion Price) into Ordinary Shares a percentage of Redeemable Shares determined on a pro-rata basis to the Apax Funds Securities that are sold in such further Liquidity Event (for example, if the Apax Funds Securities subject to the new Liquidity Event are 40% of the all Apax Funds Securities, the Investor will be obliged to convert the remaining 40% of the Redeemable Shares), and to sell, along with the Apax Funds Securities, all his Investor Securities.

- (b) If the purchase price that the Investor would receive by the third party purchaser, as consideration for the sale of the Ordinary Shares owned by the Investor after the exercise of the Conversion Right, is lower than the Conversion Price to be paid by the Investor for such conversion pursuant to Article 7.2(a)(C), (i) Apax Funds will be entitled to exercise the Drag-Along Right, but (ii) the Conversion Price to be paid by the Investor will be reduced to be equal to the purchase price that the Investor would receive for the Ordinary Shares by the third party purchaser after the exercise of the Drag-Along Right.
- (c) Apax Funds shall notify the Investor of the election of Apax Funds to exercise the Drag-Along Right by including a statement to such effect in the Liquidity Event Notice to be given to the Investor pursuant to Article 7.1(a).
- (d) If the Drag-Along Right is exercised, the Investor will be under the obligation to sell all the Ordinary Shares owned by the Investor after the conversion provided for Article 7.3(a) above, to the same third party purchaser, at the same price per Ordinary Shares and on the same payment terms and other conditions agreed to by Apax Funds for the transfer of its Apax Funds Securities, provided that the Investor will give the representations and warranties as determined in Article 7.2(c).
- (e) If the Drag Along Right is exercised, the sale by the Investor of the Ordinary Shares, that after the conversion he is obliged to sell according with paragraph (a) above, to the same third party purchaser shall take place simultaneously with the closing of the transfer of the Apax Funds Securities by Apax Funds.
 - (f) If the Drag-Along Right is exercised, the provisions of Article 7.2(f) above shall apply, mutatis mutandis.
- (g) In the event that the Drag-Along Right is exercised and the Investor exercises the Tag-Along Right, the Tag Along Right shall prevail on the Drag-Along Right.
 - 7.4. Sale of Farmafactoring, Sale of FF Holding and Public Offering
- (a) If the Liquidity Event is a Sale of Farmafactoring or a Sale of FF Holding or a Partial Sale of Farmafactoring or a Partial Sale of FF Holding or a Public Offering or a Partial Public Offering (and, in the last two cases, the Investor do not exercise the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call), the Company shall undertake and shall make any possible effort in order to have the income of such Liquidity Event distributed, net of debts to refund and potential losses to cover, as the case may be, by Farmafactoring to FF Holding, by FF Holding to the Company and by the Company to its shareholders, provided that such dividends will be distributed by the Company to Apax Funds and the Investor according with Article 7.6 below.
- (b) If the Liquidity Event is a Public Offering, Apax Funds will have the right (the "IPO Apax Option") to oblige the Investor to exercise his Public Offering Call or his Partial Public Offering Call (as the case may be), and therefore to exchange his Redeemable Shares with Farmafactoring or Farma Holding shares (depending on whether the Public Offering regards, respectively, Farmafactoring's or FF Holding's shares) according to Article 7.4(b)(i) below. If Apax Funds intends to exercise its IPO Apax Option, it shall include a specific statement in such sense in the Liquidity Event Notice and, in such case, the Investor shall be obliged to exercise the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call (as the case may be) pursuant to Article 7.4(b)(i) below, it being understood that also in such case all the provisions of these Articles regarding the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call (as the case may be) will apply, including, without limitations, the provisions under Articles 7.4(b)(i), 7.4(b)(ii), 7.4(c), 7.4(d), 7.4(e) and 7.4(f). On the contrary, if the Liquidity Event is a Public Offering and Apax Funds does not exercise its IPO Apax Option, the Investor shall have, alternatively and at his discretion:
- (i) the right (the "Public Offering Call") to exchange, with FF Holding or the Company (depending on whether the Public Offering regards, respectively, Farmafactoring's or FF Holding's shares), for a consideration to be paid by the Investor equal to the Conversion Price (determined taking into account that the item "X" in the formula of Article 7.2 (a)(C) above is equal to 2.924%), all the Redeemable Shares with a number of Farmafactoring's or FF Holding's shares, as the case may be, equal to 2.924% of the FF Holding shares owned by the Company or equal to 2.924% of the Farmafactoring shares indirectly owned by the Company (for example, if the Company owns 94.34% of FF Holding and FF Holding is listed, the Investor will have the right to exchange, for a consideration equal to the Conversion Price, all the Redeemable Shares with a number of shares equal to 2.758% of the share capital of FF Holding; or, if the Company owns 94.34% of FF Holding and FF Holding owns 91.72% of Farmafactoring so that the Company owns indirectly 86.528% of Farmafactoring and Farmafactoring is listed, the Investor will have the right to exchange with FF Holding all the Redeemable Shares with a number of Farmafactoring's shares equal to 2.530% of the share capital of Farmafactoring), provided that, if in the Public Offering the Company or FF Holding (as the case may be) do not sell all the FF Holding's or Farmafactoring's



shares owned by, respectively, the Company or FF Holding (the "Partial Public Offering"), the Investor will be entitled to exchange (the "Partial Public Offering Call") (A) a percentage of the Redeemable Shares equal to the percentage of Farmafactoring's or FF Holding's shares owned directly or indirectly by the Company and sold in the Public Offering in respect of all the Farmafactoring's or FF Holding's shares owned directly or indirectly by the Company (so that, for example, if the Company owns 94.34% of FF Holding and it sells 30% of its FF Holding's shares in the context of the Public Offering, the Investor will be entitled to exchange a number of Redeemable Shares representing 30% of all his Redeemable Shares), (B) with a number of Farmafactoring's or FF Holding's shares representing 2.924% of the percentage of Farmafactoring's or FF Holding's shares owned indirectly or directly by the Company and sold in the Public Offering (so that, for example, if the Company owns 94.34% of FF Holding and it sells 30% of all its FF Holding's shares in the context of the Public Offering, the Investor will be entitled to exchange 30% of its Redeemable Shares with a number of FF Holding's shares equal to 0.8772% of the FF Holding's shares), and (C) for a consideration equal to a percentage of the Conversion Price (determined taking into account that the item "X" in the formula of Article 7.2(a)(C) above is equal to 2.924%) equal to the percentage of Farmafactoring's or FF Holding's shares owned directly or indirectly by the Company and sold in the Public Offering in respect of all the Farmafactoring's or FF Holding's shares owned directly or indirectly by the Company; or

- (ii) the right to receive the dividends from the Company, in relation to the proceeds arising from the Public Offering or the Partial Public Offering, pursuant to Article 7.4(a) above and Articles 7.6(c), (d), (e) and (f) below.
- (c) It is agreed that: (i) in case of exercise of the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call pursuant to Article 7.4(b)(i) above, the Investor shall declare his intention to exercise the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call in the Exercise Notice and the closing of the transactions contemplated by Article 7.4(b)(i) will take place after 10 (ten) Business Days from the receipt by the Company of the Exercise Notice, it being understood that, the payment by the Investor to FF Holding or the Company (as the case may be) of the consideration equal to the Conversion Price relating to the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call will be made by the Investor at the occurrence of the earlier of (A) the sale by the Investor of such shares in the securities market, and (B) the expiration of the 12th months from the date on which the Company or FF Holding (as the case may be) have sold all their shares in the listed company, provided that FF Holding or the Company (as the case may be) will have a first ranking pledge on such shares to guarantee the payment of the price. FF Holding (if the Public Offering regards Farmafactoring's shares) or the Company (if the Public Offering regards FF Holding's shares) shall transfer to the Investor, in exchange for the Redeemable Shares according to Article 7.4(b)(i) above, the Farmafactoring's or the FF Holding's shares, as the case may be, without giving to the Investor any representation and warranties (other than the ones related to the ownership of the shares) or assuming any indemnification undertaking, and the Investor shall transfer his Redeemable Shares without giving to FF Holding or Farmafactoring (as the case may be) any representation and warranties (other than the ones related to the ownership of the Redeemable Shares) or assuming any indemnification undertaking; (ii) in case of exercise of the Public Offering Call or of the Partial Public Offering Call pursuant to Article 7.4(b)(i), the shareholders of the Company and the Company will implement the exchange of shares provided for in such provision through the structure technically and legally more appropriate to guarantee the economic results that they intend to obtain according to the present and any Investment Agreement, including any action necessary to allow the implementation of the Public Offering Call or the Partial Public Offering Call pursuant to Article 7.4(b)(i) in the event that, due to mandatory legal provisions, the Company or FF Holding cannot complete the exchange of the shares provided for therein; and (iii) in case of exercise of the Partial Offering Call, if after such Partial Offering Call a new Liquidity Event occurs, the Investor will be obliged to exercise, regardless of which is the Liquidity Event, a new Partial Offering Call in respect of the remaining portion of the Redeemable Shares and the provision of Article 7.4(b)(i) above will be applied mutatis mutandis (the "Subsequent Public Offering Call").
- (d) Upon the exercise of the Public Offering Call or of the Partial Public Offering Call or the IPO Apax Option, the Investor will have the right to sell in the Public Offering a number of the Farmafactoring's or FF Holding's shares bought according to Article 7.4(b)(i) above, such that the proceed of such a sale together with the dividends that the Investor will receive pursuant to Articles 7.6(e) and 7.4(b)(ii), in connection with such Partial Public Offering (as holder of the Redeemable Shares not exchanged for Farmafactoring's or FF Holding's shares pursuant to Article 7.4(b)(i)) will be not higher than 20% (or a higher percentage if there is the consent of the Global Coordinator of the Public Offering process) of the value (determined taking into account the Public Offering's price for each listed share) of the Investor Securities and Investor Redeemable Shares.
- (e) Lock up. The Investor undertakes that: (i) in case of a Public Offering and subsequent exercise of the Public Offering Call, he will agree to the lock up, as the Global Coordinator of the process may request, on the Farmafactoring's or FF Holding's shares that he will purchase according to Article 7.4(b)(i)_above and that are not sold at the Public Offering, provided that the duration of the lock up undertaking (a) will be 3 months longer than the lock up requested for the shares owned by the Company or FF Holding (as the case may be) and (b) will not exceed 12 months; and (ii) in case of Subsequent Public Offering Call, the Investor will agree to the lock up on the Farmafactoring's or FF Holding's shares that he will purchase after the exercise of the Subsequent Public Offering Call as the Global Coordinator of the process may request, provided that the duration of the lock up undertaking will not exceed 3 months.
- (f) Early Liquidity Event. In the event that a Liquidity Event (involving all the interests owned by Apax Funds, directly or indirectly, in the Company, FF Holding or Farmafactoring) occurs before the expiration of 30 August 2014, the Investor, by exercising the Tag-Along Right, the Drag-Along Right, or by receiving (as holder of the Redeemable Shares) the



dividends incoming from such Liquidity Event according to Article 7.4(a) or selling the shares bought in the Public Offering Call, as the case may be, shall have in any case the right to receive, as liquidation preference, a gross amount, as price or dividends (as the case may be), at least equal to EUR 1,000,000.00 (one-million).

7.5 Good Leaver/Bad Leaver

- (a) In the event that (i) either Farmafactoring delivers to the Investor a notice of termination of the office as member of the board of directors of Farmafactoring (a "Termination Notice") or (ii) the Investor ceases to be a member of the board of directors of Farmafactoring (unless immediately reappointed) for any reason, or (iii) of the occurrence of any event which caused the Investor's death or serious disability which would prevent him to continue to work (the earlier of the date of such events will refer as "Termination Date") the following provisions shall apply.
- (b) Good Leaver. If the Investor's appointment at the board of directors of Farmafactoring has terminated (or is being terminated) as a result of (i) the termination of the Investor's office as director with Farmafactoring other than for a Bad Leaver or (ii) such Investor's death or serious disability which would prevent him to continue to work or (iii) the Investor has not been appointed or reappointed at any expiration term (in both cases, except if the Investor has not accepted his office) to the board of directors of Farmafactoring with the remuneration, bonus MBO, benefits, powers and other rights not lower than what initially offered by the Company in any master agreement that may be entered into between the Company and the Investor from time to time (the "Master Agreement") or (iv) the powers then granted to the Investor as chief executive officer of Farmafactoring are substantially reduced (other than due to a written request of an Bank of Italy) or revoked or (v) the terms of his remuneration and protections are set at a lower level than offered by the Company in the Master Agreement (a "Good Leaver"), the Company will have the right (the "Redemption Right") to redeem all the Redeemable Shares and/or to buy any Farmafactoring's or FF Holding shares already bought by the Investor pursuant to Public Offering Call or Partial Public Offering Call, and the Investor will be subject to such redemption of the Redeemable Shares and/or will be obliged to sell the Farmafactoring's or FF Holding shares), at a price (the "Redemption Price") calculated as follow:

Redemption Price = (Y * S) + Z * (FMV - P)

where:

Redemption Price is the total consideration that the Company will pay to the Investor for the redemption of the Redeemable Shares and/or for the purchase of the Farmafactoring's or FF Holding shares bought by the Investor pursuant to Public Offering Call or Partial Public Offering Call;

Y is the number of the Farmafactoring's or FF Holding's shares owned by the Investor as of the date of the Redemption Notice;

S is the price per each Farmafactoring's or FF Holding's share owned by the Investor, determined taking into account the average price of such Farmafactoring's or FF Holding's shares in the 30 days preceding the Redemption Notice, as resulting from the securities market in which such shares are listed;

Z is percentage of the share capital of the Company represented by the Redeemable Shares that the Investor owns as of the Redemption Notice (i.e., 2.924% minus the percentage of the Investor's Shares in the Company that have been converted into Farmafactoring or FF Holding's shares pursuant to Public Offering Call or Partial Public Offering Call;

FMV is the Fair Market Value of the Company, calculated according to Article 7.5(c);

P is equal to the Conversion Price, provided that in such case (i) the item "V" indicated in Article 7.2(a)(C) is EUR 405,500,000.00 (four hundred and eleven million) as of 1 August 2013 and it will decrease, on a daily basis, by EUR 91,392 each day until it reaches the amount of EUR 311,000,000.00 (three hundred and eleven million) as of the date of the expiration of the 34th month from 1 August 2013, and (ii) in case of occurrence of a Public Offering before the exercise of the Redemption Right, the item "V" indicated in Article 7.2(a)(C) will become immediately equal to EUR 311,000,000.00 (three hundred and eleven million).

The exact amount of the Redemption Price (including the item "P" above) will be calculated, according to the mechanism above, at the date of the delivering of the Redemption Notice (as defined below).

The Redemption Right will have to be exercised by the Company by delivering written notice to the Investor within 30 (days) Business Days from the occurrence of the Good Leaver cause (the "Redemption Notice"); it is understood that, in the case of exercise of the Redemption Right, the Company shall pay to the Investor the Redemption Price, as determined above, within 60 days from the closing of the redemption.

If the Company does not send the Redemption Notice within the term indicated above and after such period a Liquidity Event occurs, the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4 (as the case may be) shall apply.

(c) Fair Market Value. Whenever it is necessary to determine the Fair Market Value according to this Agreement, the Company will indicate to the Investor its determination of the Fair Market Value necessary to calculate the Redemption Price. Such determination will become final and binding between the Company and the Investor if the latter notifies his agreement to the Company within 10 (ten) Business Days. In case of non notification, the Company and the Investor shall meet promptly in order to reach an agreement and, failing that appoint the Appraiser, and, in the event that the Company and the Investor are unable to agree on the appointment of the Appraiser within 30 (thirty) Business Days of the date of the Redemption Notice, or in case the Appraiser selected by them is unable or unwilling to be appointed, the Appraiser will be appointed by the president of the district court of the city of Luxembourg sitting in summary proceedings, at the



request of either of Apax Funds or the Investor. The Appraiser so appointed shall act as an expert and not as an arbitrator. The Appraiser will allow each of the Company and the Investor to fully present its reasons. The Appraiser, under duty of confidentiality, shall have unrestricted access to the books and records of Apax Funds, the Company, FF Holding and Farmafactoring. The Appraiser shall render and communicate to Apax Funds, the Investor and the Company its determination of the Fair Market Value within 15 (fifteen) Business Days of its appointment and shall briefly explain the rationale of its determination. The determination rendered by the Appraiser shall be final and binding upon Apax Funds, the Investor and the Company and shall not be subject to appeal except in case of fraud or evident iniquity or gross miscalculations. The costs for the services rendered by the Appraiser shall be borne as follows: 80% by the Company and 20% by the Investor, provided that if such costs are higher than EUR 50.000,00, the amount exceeding such limit will be borne only by the Company.

- (d) If after the occurrence of a Good Leaver cause the Investor is in material breach of any Non-Compete Agreement, the Investor shall be considered a Bad Leaver, pursuant to Article 7.5(f) below.
- (e) If a Liquidity Event is executed and completed within 12 (twelve) months from the exercise of the Redemption Right, the Investor will be entitled to receive from the Company the difference (if positive) between (i) the amount that he would have received according to the provisions of this Agreement if the Redemption Right was not exercised, and (ii) the Redemption Price received.
- (f) Bad Leaver. If the Investor, prior to the earlier of 30 August 2018 or the date in which Apax Funds will directly or indirectly lose control of Farmafactoring (pursuant to article 2359 of the Italian Civil Code) or the date of a Public Offering or the date of Partial Public Offering, (i) is (or is being) removed as director of the board of directors of Farmafactoring for a Bad Leaver Cause, or (ii) voluntarily resigns as director of the board of directors of Farmafactoring (or does not accept such office when reappointed at any expiration term), unless if he resigns because the powers granted him as chief executive officer of Farmafactoring are substantially reduced (other than due to a written request of an authority) or revoked or because the terms of his remuneration, bonus MBO, and other rights and protections are set at a lower level than offered by the Company in the Master Agreement (a "Bad Leaver"), then, after such Termination Date, the Company (directly or through any other Person designated by the Company) shall have the right to redeem from the Investor all the Redeemable Shares at a total price equal to EUR 2,100,000 (two million and one hundred thousand). If the Company does not exercise such right to redeem all the Redeemable Shares within the 30th day after the Termination Date, in the following 30 days the Investor shall have the right to sell to the Company (or to any other Person designated by the Company) all his Redeemable Shares for a consideration equal to EUR 2,100,000 (two million and one hundred thousand).
- (g) Any decision to redeem the Redeemable Shares pursuant to Articles 7.5 (b) or (f) shall be taken by the board of managers of the Company in the framework of the following procedure:
- the board of managers shall send a notice in writing to the Investor stating that the Investor is invited to appear at a meeting of the board of managers (the "Termination Event Board Meeting") to be held on a date indicated therein (no later than 14 calendar days from the sending of such notification) in order to provide explanations in relation to the event (s) referred to in Article 7.5 (a) (the "Termination Event").
- At the Termination Event Board Meeting, after hearing the explanations of the Investor (if the Investor appears at such meeting; for the avoidance of doubt the absence of the duly convened Investor shall not invalidate in any way the decisions taken at such meeting) the board of managers shall deliberate and adopt, by simple majority of the managers present or represented, resolution(s) regarding the redemption of the Redeemable Shares. Such resolution(s) shall be motivated.
- Upon the approval by the board of managers of the redemption of the Redeemable Shares, the Company shall proceed with such redemption in accordance with Articles 7.5 (a) through (f).
- The invitation of the Investor to, and the hearing of his explanations at, the meeting of the board of managers shall not be mandatory, if the Investor so requests in writing.
 - 7.6 Voting and Dividends Rights of the Redeemable Shares
- (a) The Redeemable Shares shall not vote as a separate class and each Redeemable Share shall carry the same voting rights as the Ordinary Shares.
- (b) The resolutions of the Company's shareholders' meeting in relation to any amendment of the Articles which determines direct or indirect changes to the privileges, benefits or characteristics of the Redeemable Shares shall be adopted with the favorable vote of the Investor, as holder of the Redeemable Shares.
- (c) Each Redeemable Share shall have right to the the Company's dividends only subject to the provisions of the following Articles 7.6 (d) and (e).
- (d) In the event of distribution of dividends by the Company to its shareholders, Apax Funds, as holder of the Apax Funds Securities, shall be entitled to receive from the Company, with preference on the Redeemable Shares and before any payment is made to the Investor as holder of the Redeemable Shares, 100% of the dividends distributed by the Company until the moment when the "Reserved Amount", as determined in accordance with the formula below, is equal to 0 (zero):

Reserved Amount = V - D + A where:



V is equal to EUR 311,000,000.00 (three hundred and eleven millions);

D is the sum, (A) from 31/12/2012 to the date of the dividends' distribution by the Company, (i) the amount of any dividends already distributed by FF Holding in favor of the Company, (ii) any reimbursement made by FF Holding of any shareholder loan and interest on the shareholder loan in favor of the Company, (iii) any proceed from the sale to third parties of the shareholder loan made by the Company in favor of FF Holding, (iv) the reimbursement of any loan and interest on such loans made by the Company, (v) the amount of any proceeds received by the Company in connection with a Liquidity Event, and (vi) the amount of cumulative costs incurred by the Company in excess of EUR 1 (one) million, and (B) the amount of any debts (for capital and interests) of the Company in relation to any financial instruments (including, for example, the redeemable convertible bonds and the preferred equity certificates) different from Ordinary Shares issued by the Company and from the Redeemable

Shares and the amount of any liability of the Company, still existing at the date of the dividends' distribution;

A is the sum of (i) the amount of any capital increase (for nominal value and premium) or equity contribution made at Fair Market Value by the Company in FF Holding, from 31/12/2012 to the date of the dividends' distribution, (ii) any cash or cash equivalent existing in the Company still existing at the date of the dividends' distribution, (iii) the amount of the purchase price, equal to EUR 2,077,926.00 and (iv) the amount of any purchase price that the Company will pay to Mr. Marco Rabuffi to purchase his remaining FF Holding's shares under the terms of any contract relating thereto that may be in existence between Mr. Marco Rabuffi and the Company, entered into not later than 6 August 2012 (inclusive);

- (e) In any dividend's distribution by the Company, subsequent the payment to Apax Funds of the 100% of the dividends until the Reserved Amount is 0 (zero), each Redeemable Share shall participate, on a pro rata basis, to the distribution of the subsequent dividends together with all the other the Company's Ordinary Shares which have dividends right and, therefore, shall receive the same amount of dividend per share as any the Company's ordinary share.
- (f) In case of liquidation of the Company, the Investor, if he is still holding Redeemable Shares of the Company, will be entitled to receive the proceeds of such liquidation in accordance with Articles 7.6 (d) and (e) above, or pro rata to its ownership in the Company in case the Redeemable Shares have been converted in Ordinary Shares. If the FF Holding or Farmafactoring shares have been listed in the context of a Public Offering, then in case of a liquidation of the Company the Investor will have the right to convert his Reedemable Shares in FF Holding or Farmafactoring shares as per Article 7.4(b)(i) and 7.4(c) and his Ordinary Shares in the shares owned by the Company in FF Holding or Farmafactoring in proportion of the Ordinary Shares owned by the Investor over the total number of Shares of the Company.
- (g) For the purpose of this Article 7.6, if from time to time Apax Funds transfers any Ordinary Shares it holds to another Person(s) (the "Apax Transferee(s)"), any reference to Apax Funds in Article 7.6 (a) through (f) shall be understood as reference to Apax Funds and such Apax Transferee(s) jointly, and Apax Funds' rights to receive distributions hereunder shall accrue to Apax Funds and the Apax Transferee(s) prorata to their respective holdings of the Ordinary Shares.

Art. 8. Management.

8.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

8.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

8.3 Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.



Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law and Article 7.6 (b).

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1 st of the month of February, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2007.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with Articles 7.6(d) and 7.6(e).

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and



distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16 Definitions. In addition to the definitions provided for in other parts of these Articles, the following terms, as used herein, have the following meanings:

"Apax Funds" means Apax WW Nominees Ltd, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, share capital GBP £1, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

"Apax Funds Securities" means (i) the Equity Securities owned by Apax Funds at 30 August 2013, (ii) any other Equity Securities held by Apax Funds from time to time, and (iii) any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or reserves distribution or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, spin-off, or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof.

"Appraiser" means the independent expert with international experience and reputation, appointed pursuant to the provisions of Article 7.5(c) in order to determine the Fair Market Value, it being understood that, if the Appraiser will be appointed by the president of the district court of the city of Luxembourg pursuant to Article 7.5(c) above, the Appraiser should be an expert with international experience and reputation inscribed on the list of Luxembourg registered auditors "réviseurs d'entreprises agrees".

"Bad Leaver Cause" means (i) the commission, as determined by final judgement of the relevant authority, of a felony or a crime involving moral turpitude or fraud intended to harm Farmafactoring or FF Holding or the Company, (ii) the commission, as determined by final judgement of the relevant authority, of any act or occurrence of any event which cause the liability of Farmafactoring or FF Holding or the Company pursuant to Legislative Decree No 231 of 8 June 2001, (iii) gross negligence or willful misconduct with respect to Farmafactoring or FF Holding or the Company, including (without limitation) (a) the breach of the Non-Compete Agreement, and (b) the breach of the duty to act with honesty, loyalty and fairness (including, the breach of the principle of acting in conflict of interest; the execution of any acts outside the corporate scope; the execution of any acts or the undertaking of obligations that exceed the powers granted to the Investor; the use of corporate assets for their own profit in material conflict with the provisions of the law or the rules applied by the Farmafactoring); and (v) the loss of the professionality and integrity requirements currently required, under articles 2382 and 2387 of the Italian Civil Code and the provisions of the Legislative Decree No 385/1993 ("Testo unico in materia bancaria e creditizia") and any relevant regulations, to be appointed as director of Farmafactoring.

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday or legal holiday) on which banks in Milan, Italy, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, are open for business.

"Control" shall have the meaning set forth in article 2359, comma 1 and comma 2, of the Italian Civil Code.

"Equity Securities" shall mean the Ordinary Shares or any other category of shares issued by the Company or any share outstanding at any time for the entire duration of the Investment Agreement or any other financial instruments issued by the Company which incorporate the right to be converted in Ordinary Shares.

"Fair Market Value" means the fair market value of the Company determined by the Appraiser, applying a valuation methodology generally recognized as standard market practice, it being understood that such determination (i) will assume normal market conditions, (ii) will consider the fair market value of the Company as it could result after a competitive procedure with multiple bidders, and (iii) will include the control premium.

"Farmafactoring" means Banca Farmafactoring S.p.A., a joint stock company incorporated and organized under Italian law, company having its registered office in Milan, at Via Domenichino No 5, and registered with the Register of Companies of Milan under No 07960110158.

"FF Holding" means FF Holding S.p.A., an Italian company, share capital EUR 1,044,067.00, divided in No 1,044,067 shares, par value of EUR 1.00 each, having its registered office in Milan, at Via Domenichino No 5, and registered with the Register of Companies of Milan under No 05506050961.

"Independent Third Party" means any Person who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 1% of the Equity Securities on a fully-diluted basis (a "1% Owner") who is not controlling, controlled by or under common control with any such 1% Owner and who is not the spouse or descendent (by birth or adoption) of any such 1% Owner or a trust for the benefit of such 1% Owner and/or such other Persons. Apart from the percentages here above, any investor of Apax funds shall be always considered as an Independent Third Party, with the exception of the Apax Partners Permanent Capital Vehicle and Apax Funds employees and partners.



"Investment Agreement" means any investment agreement with respect to the Investor's investment in the Company that may be entered into, from time to time, between the Company, Apax Funds and the Investor and any other parties which may adhere thereto.

"Investor" means Mr. Massimiliano Belingheri, born in Bergamo (Italia), on October 30, 1974, domiciled in London, 7 Wyndham House, Sloane Square, SW1W 8AR, Italian Tax Code BLNMSM74R30A794F.

"Investor Securities" means (i) all of the Ordinary Shares purchased by the Investor pursuant to Article 7.2 and Article 7.3 in case of exercise of the Conversion Right hereto, (ii) any other Equity Securities held by the Investor (different from the Redeemable Shares), and (iii) any Equity Securities issued following a share capital increase occurred before or after the Closing and subscribed by the Investor, or (iv) any of the Company's securities issued directly or indirectly with respect to the Equity Securities referred to in clauses (i), (ii) and (iii) above by way of a dividend or reserves distribution, or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, spin-off, or other reorganization including a recapitalization or other transactions on the Equity Securities, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders of the Investor Securities.

"Liquidity Event" means the occurrence of: (i) a Public Offering, or (ii) a Sale of FF Holding or a Partial Sale of FF Holding, or (iii) a Sale of Farmafactoring or a Partial Sale of Farmafactoring, or (iv) a Sale of Farma Holding or a Partial Sale of Farma Holding; it being understood that, for the purposes hereof, "occurrence" shall mean the execution by Apax Funds, the Company, FF Holding or Farmafactoring, as the case may be, of a binding agreement regarding one of the above transactions (for the avoidance of doubt, with respect to a Public Offering "occurrence" shall mean the approval by the shareholders' meeting of the relevant company of the resolution regarding the listing of the company's shares).

"Non-Compete Agreement" shall have the meaning ascribed to it in any Investment Agreement.

"Partial Sale" means (i) with reference to a Sale of Farmafactoring, an arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties, or a merger or consolidation, which do not cause, directly or indirectly, the transfer of Control in Farmafactoring, (ii) with reference to a Sale of FF Holding, an arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties, or a merger or consolidation, which do not cause, directly or indirectly, the transfer of Control in FF Holding, (iii) with reference to a Sale of Farma Holding, an arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties, or a merger or consolidation, which do not cause, directly or indirectly, the transfer of Control in the Company.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Public Offering" means a public offering and sale of all Farmafactoring or FF Holding's shares owned, respectively, by FF Holding and the Company, on a securities market.

"Sale of FF Holding" means an arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving: (i) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of FF Holding, in one transaction or series of related transactions, (ii) the sale, in one transaction or series of related transactions, of such number of shares, which causes, directly or indirectly, the transfer of Control in FF Holding; or (iii) a merger or consolidation which cause, directly or indirectly, the transfer of Control of FF Holding.

"Sale of Farmafactoring" means an arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving: (i) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of Farmafactoring in one transaction or series of related transactions, (ii) the sale, in one transaction or series of related transactions, of such number of shares, which causes, directly or indirectly, the transfer of Control in Farmafactoring, or (iii) a merger or consolidation which cause, directly or indirectly, the transfer of Control of Farmafactoring.

"Sale of Farma Holding" means an arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving: (i) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of the Company in one transaction or series of related transactions, (ii) the sale, in one transaction or series of related transactions, of such number of shares, which causes, directly or indirectly, the transfer of Control in the Company, (iii) a merger or consolidation which cause, directly or indirectly, the transfer of Control of the Company, or (iv) a public offering and sale of any Shares of the Company on a securities market.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- Apax WW Nominees Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant valablement sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies House sous le numéro 4693597,
- Apax Europe VI Nominees Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant valablement sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies House sous le numéro 07195726,
- ici représentés par Aline Nassoy, Avocate à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.
- I. Les dites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.
- II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les «Associés») de Farma Holding Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.122.131, constituée par un acte de Me. Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»), détenant ensemble 100% du capital social de cette dernière.
- III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 11 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- IV. Les parties comparantes, dûment représentées, ayant reconnu avoir été complètement informées des résolutions à adopter sur la base de l'agenda suivant:

Agenda:

- 1. Décision de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, étant des parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les «Parts Sociales Rachetables»), ayant les droits et privilèges qui leur sont attribuées dans les statuts de la Société, tels que refondus suite à la résolution à adopter sous le point quatre ci-dessous;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-six mille neuf cents euros (EUR 646.900) à un montant de six cent soixante-six mille quatre cents euros (EUR 666.400,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt (780) Parts Sociales Rachetables (l'«Augmentation de Capital»);
- 3. Acceptation de la souscription des Parts Sociales Rachetables par Mr. Massimiliano Belingheri, né à Bergamo (Italie), le 30 octobre 1974, domicilié à Londres, 7 Wyndham House, Sloane Square, SW1W 8AR (le «Nouvel Associé») et libération intégrale des Parts Sociales Rachetables, ensemble avec une prime d'émission de deux millions six mille cinq cents euros (EUR 2.006.500,-), par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions vingt-six mille euros (EUR 2.026.000,-);
 - 4. Refonte des statuts de la Société (les «Statuts»);
 - 5. Divers.

suivant délibération, ont requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité des votes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, étant les Parts Sociales Rachetables, ayant les droits et privilèges qui leur sont attribuées dans les Statuts, tels que refondus suite à la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-six mille neuf cents euros (EUR 646.900,-) à un montant de six cent soixante-six mille quatre cents euros (EUR 666.400,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt (780) Parts Sociales Rachetables.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors, le Nouvel Associé, représenté par Aline Nassoy, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités compétentes.

Le Nouvel Associé, représenté comme mentionné ci-dessus DECLARE souscrire à sept cent quatre-vingt (780) Parts Sociales Rachetables nouvellement émises et libérer intégralement ces Parts Sociales Rachetables, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions six mille cinq cents euros (2.006.500,-) par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions vingt-six mille euros (EUR 2.026.000,-).

Le Nouvel Associé, représenté comme dit ci-avant, DECLARE que le montant total de deux millions vingt-six mille euros (EUR 2.026.000,-) est à la disposition de la société. Preuve a été donnée par un certificat de blocage.

Le Nouvel Associé entre maintenant dans la présente assemblée générale des associés de la Société, participe à la délibération, et vote sur les points restants de l'agenda, dont il déclare avoir pris connaissance.

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, les Associés ainsi que le Nouvel Associé DECIDENT de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, lesquels devront désormais être lus comme suit:

«STATUTS

- Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Farma Holding S.à r.l. (la «Société» ou «Farma Holding»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
 - Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à six cent soixante-six mille quatre cents Euros (EUR 666.400,-) représenté par vingt-cinq mille huit cent soixante-seize (25.876) parts sociales ordinaires (dénommées ensemble avec toutes autres parts sociales ordinaires émises de temps à autre par la Société, les "Parts Sociales Ordinaires" et sept cent quatre-vingts (780) parts sociales rachetables (les "Parts Sociales Rachetables") (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Rachetables étant ensemble dénommées les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social/apports en capital



Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment (i), si la Société a un associé unique, par une décision de l'associé unique ou (ii), en cas de pluralité d'associés de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

La Société peut accepter les apports en capitaux sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie et peut allouer ces apports en capitaux à une ou plusieurs réserves. Les résolutions quant à l'utilisation de ces réserves doivent être prises par les/l'associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts.

6.3 Rachat de Parts Sociales propres

Dans les limites et conditions prévues par la Loi, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve de l'approbation par conseil de gérance et du consentement des associés représentant plus de la moitié du capital social. Le rachat de ses propres Parts Sociales par la Société ne peut être décidé que dans la mesure où, suite à ce rachat l'actif net de la Société ne devienne pas inférieur au montant du capital social augmenté des réserves non distribuables selon la Loi ou en vertu des Statuts. Si la Société procède au rachat de ses propres Parts Sociales, en exécution de ses obligations en vertu de tout Contrat d'Investissement, la Société peut choisir de racheter uniquement les parts sociales de l'associé qui a droit au rachat de ses Parts Sociales en vertu d'un tel Contrat d'Investissement, et dans ce cas, n'est pas tenue de proposer, en même temps, le rachat pari passu des Parts Sociales détenues par les autres associés, à moins que le conseil de gérance, avec le consentement des associés représentant plus de la moitié du capital social, n'en décide autrement.

6.4 Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi, sous réserve de l'Article

6.6 ci-dessous.

Sous réserve de l'Article 6.6 ci-dessous, les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Restrictions

L'Investisseur ne doit pas vendre, transférer, céder ou autrement disposer, directement ou indirectement, que ce soit avec ou sans contrepartie et que ce soit volontairement ou involontairement ou par effet de la loi, du Droit de Conversion, du Droit de Tag-Along, de l'Option d'Offre Publique et de l'Option d'Offre Publique Partielle.

Dans tous les cas, l'Investisseur ne doit pas vendre, céder, gager ou autrement disposer, directement ou indirectement, (que ce soit avec ou sans contrepartie et que ce soit volontairement ou involontairement ou par l'effet de la loi) des Parts Sociales Rachetables et/ou des Titres de l'Investisseur (un "Transfert"), sauf conformément à l'Article 7.2 (Tag Along), Article 7.3 (Drag Along), Article 7.4 (Vente de Farmafactoring, Vente de FF Holding et Offre Publique) et Article 7.5 (Good Leaver/Bad Leaver). Par exception à ce qui précède, l'Investisseur aura le droit de transférer les Parts Sociales Rachetables à un patrimoine fiduciaire, à condition que (i) le patrimoine fiduciaire adhère entièrement à tout Contrat d'Investissement, en acceptant tous les droits et obligations prévus dans un tel Contrat d'Investissement, et (ii) dans ce cas, le Good Leaver, le Bad Leaver et toute autre disposition faisant explicitement référence à la personne de l'Investisseur continuera à faire référence à l'Investisseur.

Tout Transfert de Parts Sociales Rachetables et/ou Titres d'Investisseur en violation des dispositions de l'Article 6.6 et/ou de tout Contrat d'Investissement est nul et non avenu et l'Investisseur doit payer des dommages-intérêts d'un montant égal à EUR 400.000, augmenté des préjudices supplémentaires que la Société pourrait subir en raison de cette violation.

Tout Transfert par le Fonds Apax des Parts Sociales en violation des présents Statuts est nul et non avenu.

6.7 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Droits de l'Investisseur / Parts Sociales Rachetables.

7.1 Communication d'un Evénement de Liquidité(a) Dans les 10 (dix) Jours Ouvrables après la survenance d'un Evénement de Liquidité et, dans tous les cas, au moins 30 jours avant la clôture de la transaction envisagée par l'Evènement de Liquidité, le Fonds Apax peut délivrer à l'Investisseur un avis écrit et raisonnablement détaillé précisant, la nature et les caractéristiques de l'Evènement de Liquidité (y compris si l'Evènement de Liquidité est une Offre Publique et si l'Evènement de Liquidité est une Vente Partielle), l'identité du(es) cessionnaire(s) potentiel(s), le nombre et les types de titres devant être cédés (le cas échéant), le prix et les autres modalités et conditions de l'Evènement de Liquidité (dans la mesure



où elles sont déterminées) et, éventuellement l'intention du Fonds Apax d'exercer le Droit de Drag Along ou l'Option Apax d'introduction en bourse (l'Avis d'Evénement de Liquidité").

(b) Dès qu'il reçoit l'Avis d'Evénement de Liquidité, l'Investisseur peut choisir d'exercer ses droits prévus à l'Article 7.2 et Article 7.4 en envoyant au Fonds Apax et à la Société un avis d'exercice endéans 5 (cinq) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Evénement de Liquidité, précisant son intention d'exercer son Droit de Tag Along ou l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle ("Avis d'Exercice").

7.2. Tag Along

- (a) Exercice du Tag Along. Dès qu'il reçoit l'Avis d'Evénement de Liquidité, si l'Evénement de Liquidité est une Vente de la Société ou une Vente Partielle de Farma Holding, l'Investisseur peut choisir d'exercer son droit de convertir les Parts Sociales Rachetables en Parts Sociales Ordinaires de la Société et donc de participer au transfert envisagé dans l'Avis d'Evénement de Liquidité en incluant cette déclaration dans l'Avis d'Exercice. Dans le cas où l'Investisseur a choisi d'exercer ce droit:
- (A) si l'Evénement de Liquidité est une Vente de Farma Holding (i) l'Investisseur a le droit de convertir (le "Droit de Conversion") en Parts Sociales Ordinaires, pour une contrepartie déterminée conformément au paragraphe (C) ci-dessous à verser à la Société, un pourcentage de Parts Sociales Rachetables qui ne sera pas inférieur au pourcentage des Titres du Fonds Apax constituant l'objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité à l'égard de tous les Titres du Fonds Apax et jusqu'à l'ensemble de ses Parts Sociales Rachetables (de sorte que, par exemple, si les Titres du Fonds Apax constituant l'objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité représentent 60% de tous les Titres du Fonds Apax, l'Investisseur sera habilité à convertir en Parts Sociales Ordinaires un pourcentage de ses Parts Sociales Rachetables d'au moins 60%) et (ii) il sera habilité à vendre (le "Droit de Tag Along") dans la cession envisagée, avec les Fonds Apax, toutes les Parts Sociales Ordinaires résultant de la conversion indiquée au point (A)(i) ci-dessus ("Tag Along"); ou
- (B) si l'Evénement de Liquidité est une Vente Partielle de Farma Holding (i) l'Investisseur a le droit de convertir (dans ce cas également, le "Droit de Conversion") en Parts Sociales Ordinaires pour une contrepartie déterminée conformément au paragraphe (C) ci-dessous à verser à la Société, seulement un pourcentage des Parts Sociales Rachetables à hauteur du pourcentage des Fonds et Titres Apax constituant l'objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité à l'égard de tous les Titres du Fonds Apax (de sorte que, par exemple, si les Titres du Fonds Apax constituant l'objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité représentent 30% des Titres du Fonds Apax, l'Investisseur sera habilité à convertir en Parts Sociales Ordinaires jusqu'à 30% des Parts Sociales Rachetables), et (ii), sera habilité à vendre (également dans ce cas, le "Droit de Tag Along") dans le transfert envisagé, avec les Fonds Apax, toutes les Parts Sociales Ordinaires résultant de la conversion indiquée au point (B)(i) ci-dessus (dans ce cas également, le" Tag Along").
- (C) en cas d'exercice du Droit de Conversion, la contrepartie devant être versée par l'Investisseur à la Société, comme apport en capital à la Société, pour la conversion des Parts Sociales Rachetables en Parts Sociales Ordinaires (le "Prix de Conversion") sera determinée comme suit:

Prix de Conversion = X * (V - D + A)

Оù:

Le Prix de Conversion représente la contrepartie totale que l'Investisseur versera à la Société, comme apport en capital à la Société, pour la Conversion des Parts Sociales Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;

X est 2.924% ou, en cas de conversion d'une partie seulement des Parts Sociales Rachetables, un pourcentage inférieur du capital social de la Société représenté par les Parts Sociales Rachetables que l'Investisseur a le droit de convertir conformément à l'Article 7.2(a)(A) ou l'Article 7.2(a)(B) ou conformément à l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle, selon le cas;

V est égal à EUR 311.000.000,00 (trois cent onze millions);

D est la somme, (A) à partir du 31/12/2012 jusqu'à la date de tout exercice du Droit de Conversion (i) du montant de tous les dividendes distribués par FF Holding en faveur de la Société, (ii) de tout remboursement fait par FF Holding, du prêt d'associés et des intérêts sur le prêt d'associés en faveur de la Société (iii) de tout produit de la vente à un/des tiers du prêt d'associés accordé par la Société en faveur de FF Holding, (iv) du remboursement de tout prêt et intérêts sur ces prêts accordés par la Société, (v) le montant des revenus provenant de l'Evénement de Liquidité, et (vi) du montant des coûts cumulatifs supportés par la Société au-delà de EUR 1 (un) million, et (B) le montant de toutes les dettes (pour le capital et les intérêts) de la Société en rapport avec les instruments financiers (y compris, par exemple, les obligations convertibles rachetables et les certificats d'actions privilégiées) différent des Parts Sociales Ordinaires émises par la Société et des Parts Sociales Rachetables et le montant du passif de la Société, encore existant à la date d'exercice du Droit de Conversion;

A est la somme (i) du montant de toute augmentation de capital (pour la valeur nominale et la prime) ou apport en capital fait à la Juste Valeur de Marché par la Société dans FF Holding, à compter du 31/12/2012 jusqu'à la date d'exercice du Droit de Conversion, (ii) de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie existant dans la Société à la date de l'exercice du Droit de Conversion, (iii) du montant de EUR 2.077.926,00 et (iv) du montant du prix d'achat que la Société versera à Mr Marco Rabuffi pour acquérir ses parts sociales restantes dans FF Holding, selon les termes de tout contrat y relatif qui pourrait avoir été conclu entre Mr Marco Rabuffi et la Société, au plus tard le 6 Août 2012 (inclus).



Si le Fonds Apax rachète des instruments financiers (y compris, par exemple, les obligations convertibles rachetables et les certificats d'actions privilégiées), émis par la Société (différent des Parts Sociales Rachetables), à une valeur supérieure à leur valeur nominale (plus les intérêts), les associés redéfiniront de bonne foi la formule prévue à cet effet au présent Article 7.2 (a) (C), afin de garantir que ce rachat soit neutre pour l'Investisseur et que l'Investisseur atteigne les mêmes résultats économiques qu'il aurait atteint sans un tel rachat.

Nonobstant le fait qu'une augmentation de capital dans la Société entraînera un changement dans la Conversion du Prix suivant la formule ci-dessus, le pourcentage des parts sociales que l'Investisseur recevra à la conversion des Parts Sociales Rachetables restera constant à 2.924% du nombre total des Parts Sociales Ordinaires de la Société après augmentation de capital.

Si à tout moment le Prix de Conversion a une valeur de 0 (zéro), les Parts Sociales Rachetables seront réputées avoir été converties en Parts Sociales Ordinaires de la Société et, dans ce cas (également dans le cas où la Conversion du Prix a une valeur supérieure à 0 (zéro)), les associés feront en sorte que l'assemblée générale des associés de la Société adopte toute résolution nécessaire en relation avec cette conversion des Parts Sociales Rachetables en Parts Sociales Ordinaires.

Le Prix de Conversion doit être payé par l'Investisseur simultanément avec la clôture de l'Evénement de Liquidité prévu dans l'Avis d'Evénement de Liquidité, étant entendu que, si cela est techniquement possible, le paiement par l'Investisseur du Prix de Conversion sera subséquent à la réception par l'Investisseur de sa part de revenus résultant de l'Evénement de Liquidité.

- (b) Au cas où le Droit de Conversion (et l'exercice subséquent du Droit de Tag Along conformément à l'Article 7.2 (a)(A) ou l'Article 7.2(b)(B) est exercé seulement pour une partie des Parts Sociales Rachetables et qu'après cet exercice partiel, un nouvel Evénement de Liquidité survient, l'Investisseur pourra exercer le Droit de Conversion pour les Parts Sociales Rachetables restantes et exercer le Droit de Tag Along en rapport avec ces Parts Sociales Ordinaires résultant du nouvel exercice du Droit de Conversion
- (c) Contrepartie. Tout transfert conformément au Tag Along se fera à la même contrepartie pour chaque part sociale ordinaire de la Société et selon les mêmes modalités de paiement et autres conditions que celui du transfert proposé par les Fonds Apax à tout tiers acheteur, à condition que, si le Fonds Apax exerce le Droit de Drag-Along, l'Investisseur donnera des représentations et garanties relatives seulement à la propriété de ses Parts Sociales Ordinaires et à sa capacité.
- (d) Refus d'achat. Si l'Investisseur choisit d'exercer le Droit de Tag-Along, mais le cessionnaire n'achète pas tout ou partie des Parts Sociales Ordinaires dont l'Investisseur a le droit et choisit de céder conformément aux paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, alors le Fonds Apax doit réduire le montant des Titres du Fonds Apax qu'il entend céder, dans le but de permettre à l'Investisseur de transférer ses Parts Sociales Ordinaires dans les proportions indiquées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus.
- (e) Moment du transfert. Si le Tag-Along est exercé, la vente par l'Investisseur des Parts Sociales Ordinaires, qu'il a le droit de vendre après la conversion suivant les paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, au même tiers acheteur doit se dérouler simultanément avec la clôture de la cession des Titres du Fonds Apax par les Fonds Apax.
- (f) Coûts, représentations & Garanties. L'Investisseur qui vendra les Parts Sociales Ordinaires en conséquence de l'exercice du droit de Tag-Along ou du Droit de Drag-Along, doit (i) payer sa quote-part (sur base des revenus à percevoir) des dépenses de tiers supportés par le Fonds Apax en relation avec ce transfert et (ii) obligatoirement se joindre sur une base proportionnelle (sur base des revenus à percevoir) à toute indemnisation ou autres obligations que le Fonds Apax accepte de fournir en relation avec ce transfert (autre que de telles obligations qui se référent spécifiquement à un détenteur particulier de Titres de Capital, telle qu'une indemnisation par rapport aux garanties données par un Porteur de Titre concernant le titre et la propriété des Titres en Capital). Afin d'éviter tout doute, tous les coûts autres que ceux en (i) et (ii) ci-dessus qui sont engagés par l'Investisseur en relation avec le transfert conformément au présent Article 7.2 et Article 7.3 ci-dessous seront entièrement supportés par l'Investisseur. Afin d'éviter tout doute, tous les coûts autres que ceux en (i) et (ii) ci-dessus qui sont engagés par le Fonds Apax en relation avec le transfert conformément au présent Article 7.2 et Article 7.3 ci-dessous seront entièrement supportés par le Fonds Apax.

7.3 Drag Along

(a) Si l'Evénement de Liquidité est une Vente de Farma Holding et dans l'Avis d'Evénement de Liquidité est inclus une déclaration que le Fonds Apax a l'intention d'exercer le Droit de Drag-Along, le Fonds Apax aura le droit (le "Droit de Drag-Along"): (i) d'obliger l'Investisseur à exercer le Droit de Conversion (et de payer le Prix de Conversion) pour un pourcentage des Parts Sociales Rachetables égal au pourcentage des Titres du Fonds Apax constituant l'objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité par rapport à tous les Titres du Fonds Apax (de sorte que, par exemple, si les Titres du Fonds Apax constituant l'objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité représentent 60% de tous les Titres du Fonds Apax, l'Investisseur sera obligé d'exercer le Droit de Conversion pour 60% des Parts Sociales Rachetables), et (ii) d'obliger l'Investisseur à transférer, parallèlement avec les Titres du Fonds Apax, toutes les Parts Sociales Ordinaires acquises par l'Investisseur conformément au point (i) ci-dessus, le tout en conformité avec les dispositions du présent Article 7.3. Si après l'exercice du Droit de Drag-Along lié seulement à une partie des Parts Sociales Rachetables un nouvel Evénement de Liquidité survient (même si les Titres du Fonds Apax qui sont objet de l'Avis d'Evénement de Liquidité représentent moins de 50% du capital social de la Société), le Fonds Apax aura le droit (également dans ce cas, le "Droit de Drag-Along") d'obliger l'Investisseur à convertir (et de payer le Prix de Conversion correspondant) en Parts Sociales Ordinaires



un pourcentage de Parts Sociales Rachetables déterminé sur une base proportionnelle aux Titres du Fonds Apax qui sont vendus dans cet Evénement de Liquidité subséquent (par exemple, si les Titres du Fonds Apax objet du nouvel Evénement de Liquidité sont 40% de tous les Titres du Fonds Apax, l'Investisseur sera obligé de convertir les 40% restants des Parts Sociales Rachetables), et vendre, parallèlement avec les Titres du Fonds Apax, tous les Titres de son Investisseur.

- (b) Si le prix d'achat que l'Investisseur recevrait d'un tiers acheteur, en contrepartie de la vente des Parts Sociales Ordinaires détenues par l'Investisseur après l'exercice du Droit de Conversion, est inférieur au Prix de Conversion à payer par l'Investisseur pour une telle conversion conformément à l'Article 7.2(a) (C), (i) le Fonds Apax sera habilité à exercer le Droit de Drag-Along, mais (ii) le Prix de Conversion à payer par l'Investisseur sera réduit pour être équivalent au prix d'achat que l'Investisseur recevrait pour les Parts Sociales Ordinaires du tiers acheteur après exercice du Droit de Drag-Along.
- (c) Le Fonds Apax est tenu de notifier à l'Investisseur le choix du Fonds Apax d'exercer le Droit de Drag-Along en incluant une déclaration à cet effet dans l'Avis d'Evénement de Liquidité à remettre à l'Investisseur conformément à l'Article 7.1 (a).
- (d) Si le Droit de Drag-Along est exercé, l'Investisseur sera dans l'obligation de vendre les Parts Sociales Ordinaires détenues par l'Investisseur après la conversion prévue à l'Article 7.3(a) ci-dessus, au même tiers acheteur, au même prix par Part Sociale Ordinaire et suivant les mêmes modalités de paiement et autres conditions acceptées par le Fonds Apax pour le transfert de ses Titres du Fonds Apax, étant entendu que l'Investisseur donnera les représentations et garanties telles que déterminées dans l'Article 7.2(c).
- (e) Si le Droit de Drag-Along est exercé, la vente par l'Investisseur des Parts Sociales Ordinaires, qu'il est obligé de vendre après la conversion conformément au paragraphe (a) ci-dessus, au même tiers acheteur devra se dérouler simultanément avec la clôture du transfert des Titres du Fonds Apax par le Fonds Apax.
- (f) Si le Droit de Drag-Along est exercé, les dispositions de l'Article 7.2(f) ci-dessus doivent s'appliquer, mutatis mutandis.
- (g) Dans le cas où le Droit de Drag-Along est exercé et que l'Investisseur exerce le Droit de Tag-Along, le Droit de Tag-Along prévaut sur le Droit de Drag-Along.
 - 7.4. Vente de Farmafactoring, Vente de FF Holding et Offre Publique
- (a) Si L'Evénement de Liquidité est une Vente de Farmafactoring ou une Vente de FF Holding ou une Vente Partielle de Farmafactoring ou une Vente Partielle de Fr Holding ou une Offre Publique ou une Offre Publique Partielle (et, dans les deux derniers cas, l'Investisseur n'exerce pas l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle), la Société s'engage et doit faire tous les efforts possibles afin que le revenu d'un tel Evénement de Liquidité soit distribué, déduction faite des dettes pour rembourser des pertes potentielles à couvrir, suivant le cas, par Farmafactoring à FF Holding, par FF Holding à la Société et par la Société à ses associés, pour autant que ces dividendes soient distribués par la Société au Fonds Apax et l'Investisseur conformément à l'Article 7.6 ci-dessous.
- (b) Si l'Evénement de Liquidité est une Offre Publique, le Fonds Apax aura le droit (l'Option Apax d'Introduction en Bourse") d'obliger l'Investisseur d'exercer son Option d'Offre Publique ou son Option d'Offre Publique Partielle (selon le cas), et par conséquent d'échanger ses Parts Sociales Rachetables avec Farmafactoring ou les parts sociales de Farma Holding (selon que l'Offre Publique concerne, respectivement, les parts sociales de Farmafactoring ou de FF holding), conformément à l'Article 7.4(b)(i) ci-dessous. Si le Fonds Apax à l'intention d'exercer son Option Apax d'Introduction en Bourse, il doit inclure une déclaration spécifique en ce sens dans l'Avis d'Evénement de Liquidité et, dans ce cas, l'Investisseur sera obligé d'exercer l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle (selon le cas) conformément à l'Article 7.4(b)(i) ci-dessous, étant entendu que dans ce cas également toutes les dispositions des présents Statuts concernant l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle (selon le cas) s'appliqueront, y compris, sans limitations, les dispositions des Articles 7.4(b)(i), 7.4(b)(ii), 7.4(c), 7.4(d), 7.4(e) et 7.4(f). Au contraire, si l'Evénement de Liquidité est une Offre Publique et que le Fonds Apax n'exerce pas son Option Apax d'Introduction en Bourse, l'Investisseur aura, alternativement et a sa discrétion:
- (i) le droit (l'"Option d'Offre Publique") d'échanger, avec FF Holding ou la Société (selon que l'Offre Publique concerne, respectivement, les parts sociales de Farmafactoring ou de FF holding), pour une contrepartie à payer par l'Investisseur égale au Prix de Conversion (déterminé en tenant compte du fait que l'élément "X" dans la formule de l'Article 7.2(a) (C) ci- dessus est égal à 2.924%), toutes les Parts Sociales Rachetables avec un nombre de parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding, selon le cas, égal à 2.924% des parts sociales de FF Holding détenues par la Société (par exemple, si la Société détient 94.34% de FF Holding et FF Holding est cotée, l'Investisseur aura le droit d'échanger, pour une contrepartie égale au Prix de Conversion, toutes les Parts Sociales Rachetables avec un nombre de parts sociales égal à 2.758% du capital social de FF Holding; ou, si la Société détient 94.34% de FF Holding et FF Holding détient 91.72% de Farmafactoring de sorte que la Société détienne indirectement 86.528% de Farmafactoring et Farmafactoring est cotée, l'Investisseur aura le droit d'échanger avec FF Holding toutes les Parts Sociales Rachetables avec un nombre de parts sociales de Farmafactoring égal à 2.530% du capital social de Farmafactoring), étant entendu que, si dans l'Offre Publique la Société ou de FF Holding (selon le cas) ne vend pas toutes les parts sociales de FF Holding ou de Farmafactoring détenues par, respectivement, la Société ou FF Holding (l'"Option d'Offre Publique"), l'Investisseur aura le droit d'échanger (l'"Option d'Offre Publique Partielle") (A) un pourcentage de Parts Sociales Rachetables égal au pourcentage de parts sociales de Farmafactoring ou de FF Holding détenues directement ou indirectement par la Société dans l'Offre Publique au regard



de toutes les parts sociales de Farmafactoring ou de FF Holding détenues directement ou indirectement par la Société (de sorte que, si la Société détient 94.34% de FF Holding et elle vend 30% de ses parts sociales de FF Holding dans le cadre de l'Offre Publique, l'Investisseur aura le droit d'échanger un nombre de Parts Sociales Rachetables représentant 30% de toutes ses Parts Sociales Rachetables), (B) avec un nombre de parts sociales de Farmafactoring ou de FF Holding représentant 2.924% du pourcentage de parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding détenues indirectement ou directement par la Société et vendues dans l'Offre Publique (de sorte que, par exemple, si la Société détient 94.34% de FF Holding et elle vend 30% de toutes ses parts sociales de FF Holding dans le contexte d'une Offre Publique, l'Investisseur aura le droit d'échanger 30% de ses Parts Sociales Rachetables avec un nombre de parts sociales de FF Holding égal à 0.8772% des parts sociales de FF Holding), et (C) pour une contrepartie égale au pourcentage du Prix de Conversion (déterminé en tenant compte du fait que l'élément "X" dans la formule de l'Article 7.2(a)(C) ci-dessus est égal à 2.924%) égal au pourcentage des parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding détenues directement ou indirectement par la Société et vendues dans l'Offre Publique par rapport à toutes les parts sociales de Farmafactoring ou de FF Holding détenues directement ou indirectement par la Société; ou

- (ii) le droit de recevoir les dividendes de la Société, en rapport avec les revenus provenant de l'Offre Publique ou l'Offre Publique Partielle, conformément à l'Article 7.4(a) ci-dessus et Articles 7.6(c), (d), (e) et (f) ci-dessous.
- (c) Il est convenu que: (i) en cas d'exercice de l'Option d'Offre Publique ou de l'Option d'Offre Publique Partielle conformément à l'Article 7.4(b)(i) ci-dessus, l'Investisseur doit déclarer son intention d'exercer l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle dans l'Avis d'Exercice et la clôture des transactions envisagées par l'Article 7.4(b) (i) auront lieu dans les 10 (dix) Jours Ouvrables suivant la réception par la Société de l'Avis d'Exercice, étant entendu que, le paiement par l'Investisseur à FF Holding ou la Société (suivant le cas) de la contrepartie égale au Prix de Conversion relatif à l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle sera versée par l'Investisseur à la survenance du premier des deux événements suivants de (A) la vente par l'Investisseur de telles parts sociales sur le marché des titres, et (B) l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la date à laquelle la Société ou FF Holding (suivant le cas) a vendu toutes ses parts sociales dans la société cotée, étant entendu que FF Holding ou la Société (suivant le cas) aura un gage de premier rang sur de telles parts sociales pour garantir le paiement du prix. FF Holding (si l'Offre Publique concerne les parts sociales de Farmafactoring) ou la Société (si l'Offre Publique concerne les parts sociales de FF Holding) doit transférer à l'Investisseur, en échange de Parts Sociales Rachetables conformément à l'Article 7.4(b)(i) ci-dessus, les parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding, suivant le cas, sans donner à l'Investisseur de représentations et garanties (autres que celles relatives à la propriété des parts sociales) ou assumer toute indemnisation entreprise, et l'Investisseur doit transférer ses Parts Sociales Rachetables sans donner à FF Holding ou Farmafactoring (suivant le cas) de représentations et garanties (autres que celles relatives à la propriété des Parts Sociales Rachetables) ou assumer toute indemnisation entreprise; (ii) en cas d'exercice de l'Option d'Offre Publique ou de l'Option d'Offre Publique Partielle conformément à l'Article 7.4(b)(i), les associés de la Société et la Société assureront l'échange des parts sociales prévu par cette disposition à travers une structure techniquement et légalement appropriée pour garantir les résultats économiques qu'ils ont l'intention d'obtenir suivant les présents et tout Contrat d'Investissement, y compris toute action nécessaire pour permettre la mise en œuvre de l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle conformément à l'Article 7.4(b)(i) au cas où, en raison de dispositions légales obligatoires, la Société ou FF Holding ne pourrait pas assurer l'échange des parts sociales prévu à cet égard; et (iii) en cas d'exercice de l'Offre d'Appel Partielle, si après cette Offre d'Appel Partielle un nouvel Evénement de liquidité survient, l'Investisseur sera obligé d'exercer, indépendamment de la nature l'Evénement de Liquidité, une nouvelle Option d'Offre Publique Partielle au regard de la partie restante des Parts Sociales Rachetables et les dispositions de l'Article 7.4(b)(i) ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis (l'"Option d'Offre Publique Subséquente").
- (d) Lors de l'exercice de l'Option d'Offre Publique ou de l'Option d'Offre Publique Partielle ou l'Option Apax d'Introduction en Bourse, l'Investisseur aura le droit de vendre dans l'Offre Publique un nombre de parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding achetées conformément à l'Article 7.4(b)(i) ci-dessus, tel que les produits de cette vente ensemble avec les dividendes que l'Investisseur recevra conformément aux Articles 7.6(e) et 7.4(b)(ii), en relation avec cette Offre Publique Partielle (comme détenteur de Parts Sociales Rachetables non échangées contre des parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding conformément à l'Article 7.4(b)(i)) ne sera pas supérieur à 20% (ou un pourcentage supérieur en cas de consentement du Coordinateur Global du processus de l'Offre Publique) de la valeur (déterminée prenant en considération le prix de l'Offre Publique pour chaque part sociale cotée) des Titres de l'Investisseur et des Parts Sociales Rachetables de l'Investisseur.
- (e) Blocage. L'Investisseur s'engage à ce que: (i) en cas d'exercice de l'Offre Publique et exercice subséquent de l'Option d'Offre Publique, il consentira à bloquer, à la demande du Coordinateur Global du processus, les parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding qu'il achètera conformément à l'Article 7.4(b) (i) ci-dessus et qui ne sont pas vendues à l'Offre Publique, étant entendu que la durée du blocage entrepris (a) sera de 3 mois plus long que le blocage demandé pour les parts sociales détenues par la Société ou FF Holding (selon le cas) et (b) n'excède pas 12 mois; et (ii) en cas d'Option d'Offre Publique Subséquente, l'Investisseur consentira à bloquer les parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding qu'il achètera après l'exercice de l'Option d'Offre Publique Subséquente, à la demande du Coordinateur Global du processus, étant entendu que la durée du blocage entrepris n'excèdera pas 3 mois.
- (f) Evénement de Liquidité Anticipé. Au cas où un Evénement de Liquidité (impliquant tous les intérêts détenus par le Fonds Apax, directement ou indirectement, dans la Société, FF Holding ou Farmafactoring) survient avant l'expiration du



30 Août 2014, l'Investisseur, en exerçant le Droit de Tag-Along, le Droit de Drag-Along, ou en recevant (comme détenteur des Parts Sociales Rachetables) les dividendes provenant de l'Evénement de Liquidité conformément à l'Article 7.4(a) ou en vendant les parts sociales achetées à l'Option d'Offre Publique, suivant le cas, doit avoir dans tous les cas le droit de recevoir, comme préférence en matière de liquidation, un montant brut, comme prix ou dividendes (suivant le cas), au moins égal à EUR 1.000.000 (un million)

7.5 Good Leaver/Bad Leaver

- (a) Dans le cas où (i) soit Farmafactoring délivre à l'Investisseur un avis de cessation de sa fonction en tant que membre du conseil d'administration de Farmafactoring (l'"Avis de Cessation") ou (ii) l'Investisseur cesse d'être membre du conseil d'administration de Farmafactoring (à moins qu'il ne soit immédiatement renommé) pour une quelconque raison, ou (iii) à la survenance de tout événement ayant provoqué la mort de l'Investisseur ou une incapacité grave qui l'empêcherait de continuer à travailler (la date la plus récente de ces événements sera désignée comme "Date de Cessation") les dispositions suivantes s'appliquent:
- (b) Good Leaver. Si la nomination de l'Investisseur au conseil d'administration de Farmafactoring a été revoquée (ou sera revoquée) en raison de (i) la cessation du mandat de l'Investisseur comme directeur de Farmafactoring autre que pour un Bad Leaver ou (ii) la mort de l'Investisseur ou incapacité sérieuse qui l'empêcherait de continuer à travailler ou (iii) l'Investisseur n'a pas été nommé ou renommé à l'expiration du terme (dans les deux cas, sauf si l'Investisseur n'a pas accepté son mandat) au conseil d'administration de Farmafactoring avec une rémunération, un bonus MBO, des avantages, pouvoirs et autres droits non inférieurs à ce qui est initialement offert par la Société dans un contrat cadre qui peut être conclu entre la Société et l'Investisseur de temps à autre (le "Contrat Cadre") ou (iv) les pouvoirs accordés à l'Investisseur en tant que directeur général de Farmafactoring sont considérablement réduits (autre qu'en raison d'une demande écrite d'une Banque d'Italie) ou révoqué ou (v) les modalités de sa rémunération et protections sont fixées à un niveau inférieur à celui offert par la Société dans le Contrat Cadre ("Good Leaver"),la Société aura le droit (le "Droit de Rachat") de racheter toutes les Parts Sociales Rachetables et/ou d'acheter des parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding déjà achetées par l'Investisseur suivant l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle, et l'Investisseur sera soumis à ce rachat des Parts Sociales Rachetables et/ou sera obligé de vendre les parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding), à un prix ((le "Prix de Rachat") calculé comme suit:

Prix de Rachat = (Y * S) + Z * (JVM - P)

Le Prix de Rachat représente la contrepartie totale que la Société payera à l'Investisseur pour le rachat des Parts Sociales Rachetables et/ou pour l'acquisition des parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding achetées par l'Investisseur suivant l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle;

Y représente le nombre de parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding détenues par l'Investisseur à la date de l'Avis de Rachat;

S représente le prix par part sociale de Farmafactoring ou FF Holding détenue par l'Investisseur, déterminé en tenant compte du prix moyen des parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding dans les 30 jours précédant l'Avis de Rachat, tel que résultant des titres du marché sur lequel ces parts sociales sont cotées;

Z représente le pourcentage du capital social de la Société représenté par les Parts Sociales Rachetables que l'Investisseur détient au moment de l'Avis de Rachat (c'est-à-dire, 2.924% moins le pourcentage des Parts Sociales de l'Investisseur dans la Société qui ont été converties en parts sociales de Farmafactoring ou FF Holding suivant l'Option d'Offre Publique ou l'Option d'Offre Publique Partielle;

JVM est la Juste Valeur de Marché de la Société, calculée suivant l'Article 7.5(c);

P est égal au Prix de Conversion, étant entendu que dans un tel cas (i) l'élément "V" indiqué dans l'Article 7.2(a)(C) est EUR 405.500.000 (quatre cent cinq millions cinq cent mille) au 1 août 2013 et il diminuera, sur une base journalière, de EUR 91.392 par jour jusqu'à ce qu'il atteigne un montant de EUR 311.000.000 (trois cent onze millions) à la date d'expiration du 34e mois à compter du 1 août 2013, et (ii) en cas de survenance d'Offre Publique avant l'exercice du Droit de Rachat, l'élément "V" indiqué dans l'Article 7.2(a)(C) deviendra immédiatement égal à EUR 311.000.000 (trois cent onze millions).

Le montant exact du Prix de Rachat (y compris l'élément "P" ci-dessus) sera calculé, suivant le mécanisme ci-dessus, à la date de délivrance de l'Avis de Rachat (tel que défini ci-dessous).

Le Droit de Rachat devra être exercé par la Société par la délivrance d'un avis écrit à l'Investisseur endéans 30 (jours) Jours Ouvrables à compter de la survenance l'evénement Good Leaver (I "Avis de Rachat"); il est entendu que, en cas d'exercice du Droit de Rachat, la Société doit payer à l'Investisseur le Prix de rachat, tel que déterminé ci-dessus, dans les 60 jours suivant la clôture du rachat.

Si la Société n'envoie pas l'Avis de Rachat endéans le délai indiqué ci-dessus et qu'après cette période, un Evénement de Liquidité survient, les dispositions des Articles 7.2, 7.3 et 7.4 (selon le cas) s'appliquent.

(c) Juste Valeur de Marché. Chaque fois qu'il est nécessaire de déterminer la Juste Valeur de Marché conformément à ce Contrat, la Société indiquera à l'Investisseur sa détermination de la Juste Valeur de Marché nécessaire pour calculer le Prix de Rachat. Cette détermination deviendra définitive et obligatoire entre la Société et l'Investisseur si ce dernier notifie son accord à la Société endéans 10 (dix) Jours Ouvrables. En cas de non notification, la Société et l'Investisseur



doivent se rencontrer promptement afin de parvenir à un accord et, faute de nommer un Evaluateur, et, dans le cas où la Société et l'Investisseur ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la nomination de l'Evaluateur endéans 30 (trente) Jours Ouvrables suivant la date de l'Avis de Rachat, ou dans le cas où l'Evaluateur qu'ils ont choisi n'est pas capable ou ne souhaite pas être nommé, l'Evaluateur sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de la ville de Luxembourg siégeant en matière de référé, à la demande soit du Fonds Apax ou de l'Investisseur. L'Evaluateur ainsi nommé agira comme expert et non comme un arbitre. L'Evaluateur permettra à chacun de la Société et l'Investisseur de présenter intégralement ses raisons. L'Evaluateur, sous devoir de confidentialité, a un accès illimité aux livres et registres du Fonds Apax, la Société, FF Holding et Farmafactoring. L'Evaluateur fournira et communiquera au Fonds Apax, l'Investisseur et à la Société sa détermination de la Juste Valeur de Marché endéans 15 (quinze) Jours Ouvrables à compter de sa nomination et doit brièvement expliquer la logique de sa détermination. La détermination rendue par l'Evaluateur sera définitive et obligatoire pour le Fonds Apax, l'Investisseur et la Société et ne peut faire l'objet d'un appel sauf en cas de fraude ou iniquité manifeste ou erreurs grossières. Les coûts des services rendus par l'Evaluateur sont supportés comme suit: 80% par la Société et 20% par l'Investisseur, étant entendu que si les coûts sont supérieurs à EUR 50.000 le montant excédant cette limite sera supporté uniquement par la Société.

- (d) Si après la survenance d'une cause de Good Leaver l'Investisseur est en violation substantielle d'un Accord de Non-Concurrence, l'Investisseur doit être considéré comme Bad Leaver, conformément à l'Article 7.5(f) ci-dessous.
- (e) Si un Evénement de Liquidité est exécuté et réalisé endéans 12 (douze) mois à compter de l'exercice du Droit de Rachat, l'Investisseur aura le droit de recevoir de la Société la différence (si positive) entre (i) le montant qu'il aurait reçu suivant les dispositions de ce Contrat si le Droit de Rachat n'avait pas été exercé, et (ii) le Prix de Rachat reçu.
- (f) Bad Leaver. Si l'Investisseur, avant le plus récent des deux événements suivants, 30 Août 2018 ou la date à laquelle le Fonds Apax perdra directement ou indirectement la contrôle de Farmafactoring (conformément à l'article 2359 du Code Civil Italien) ou la date de l'Offre Publique ou la date de l'Offre Publique Partielle, (i) est (ou sera) révoqué comme directeur du conseil d'administration de Farmafactoring pour une cause de Bad Leaver, ou (ii) s'il démissionne volontairement de son mandat de directeur du conseil d'administration de Farmafactoring (ou n'accepte pas ce mandat lorsqu'il est renommé à l'expiration du terme) excepté si il démissionne parce que les pouvoirs qui lui sont dévolus en tant que directeur général de Farmafactoring sont considérablement réduits (autre qu'en raison d'une demande écrite d'une autorité) ou révoqué ou parce que les modalités de sa rémunération, bonus MBO, et autres droits et protections sont fixés à un niveau inférieur à celui offert par la Société dans l'Accord Cadre ((un "Bad Leaver"), alors, après cette Date de Cessation, la Société (directement ou par l'intermédiaire d'une Personne désignée par la Société) a le droit de racheter à l'Investisseur toutes les Parts Sociales Rachetables pour un prix total de EUR 2.100.000 (deux millions cent mille). Si la Société n'exerce pas son droit de racheter toutes les Parts Sociales Rachetables endéans le 30e jour après la Date de Cessation, alors dans les 30 jours suivants, l'Investisseur aura le droit de vendre à la Société (ou à toute autre Personne désignée par la Société) toutes ses Parts Sociales Rachetables pour une contrepartie égale à EUR 2.100.000 (deux millions cent mille).
- (g) Toute décision de racheter les Parts Sociales Rachetables conformément aux Articles 7.5 (b) ou (f) doit être prise par le conseil de gérance de la Société dans le cadre de la procédure suivante:
- le conseil de gérance doit envoyer un avis par écrit à l'Investisseur indiquant que l'Investisseur est invité à se présenter à la réunion du conseil de gérance (la "Réunion du Conseil sur l'Evénement de Cessation") qui sera tenue à une date indiquée dans cet avis (pas plus tard que 14 jours calendaires à compter de l'envoi de la notification) dans le but de fournir des explications en relation avec le (les)événement(s) dont il est fait référence à l'Article 7.5 (a) (l "Evénement de Cessation").
- Lors de la Réunion du Conseil sur l'Evénement de Cessation, après avoir entendu les explications de l'Investisseur (si l'Investisseur est présent à cette réunion; pour éviter tout doute, l'absence de l'Investisseur dûment convoqué n'invalidera en aucun cas les décisions prise lors de cette réunion) le conseil de gérance doit délibérer et adopter, à la majorité simple des gérants présents ou représentés, la(les) décision(s) concernant le rachat des Parts Sociales Rachetables. Cette (ces) résolution(s) doit (vent) être motivée(s).
- Après l'approbation par le conseil de gérance du rachat des Parts Sociales Rachetables, la Société procède au rachat suivant les Articles 7.5 (a) à (f).
- L'invitation de l'Investisseur, et l'audition de ses explications à la réunion du conseil de gérance ne sera pas obligatoire, si l'Investisseur le demande ainsi par écrit.
 - 7.6 Droits de vote et aux dividendes des Parts Sociales Rachetables
- (a) Les Parts Sociales Rachetables ne doivent pas voter comme classe séparée et chaque Part Sociale Rachetable porte les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.
- (b) Les décisions de l'assemblée des associés de la Société en relation avec toute modification des Articles qui détermine directement ou indirectement des changements sur les privilèges, avantages ou caractéristiques des Parts Sociales Rachetables doivent être adoptées avec le vote favorable de l'Investisseur, comme détenteur de Parts Sociales Rachetables.
- (c) Chaque Part Sociale Rachetable aura droit aux dividendes de la Société sous réserve des dispositions des Articles 7.6 (d) et (e) suivants.
- (d) Dans le cas de distribution des dividendes par la Société à ses associés, le Fonds Apax, comme détenteur des Titres du Fonds Apax, est habilité à recevoir de la Société, par préférence aux Parts Sociales Rachetables et avant tout paiement



fait à l'Investisseur comme détenteur des Parts Sociales Rachetables, 100% des dividendes distribués par la Société jusqu'au moment ou le "Montant Réservé", tel que déterminé conformément à la formule ci-dessous, soit égal à (zéro).

Montant Réservé = V - D + A

où:

V est égal à EUR 311.000.000 (trois cent onze millions);

D est la somme, (A) à partir du 31/12/2012 jusqu'à la date de distribution des dividendes par la Société, (i) le montant de tous dividendes déjà distribués par FF Holding en faveur de la Société, (ii) tout remboursement fait par FF Holding de tout prêt d'associé et intérêts sur le prêt d'associé en faveur de la Société, (iii) toute revenu de la vente à un tiers du prêt d'associé accordé par la Société en faveur de FF Holding, (iv) le remboursement de tout prêt et intérêts sur de tels prêts accordés par la Société, (v) le montant de tous revenus reçus par la Société en rapport avec l'Evénement de Liquidité, et (iv) le montant des coûts cumulatifs engagés par la Société au-delà de EUR 1 (un) million, et (B) le montant de toutes dettes (pour le capital et intérêts) de la Société en rapport avec tous instruments financiers (y compris, par exemple, les obligations convertibles rachetables et les certificats d'actions privilégiées) différent des Parts Sociales Ordinaires émises par la Société et des Parts Sociales Rachetables et le montant du passif de la Société, encore existant à la date de la distribution des dividendes;

A est la somme de (i) le montant de toute augmentation de capital (pour la valeur nominale et prime) ou apport en capital fait à la Juste Valeur de Marché par la Société à FF Holding, du 31/12/2012 jusqu'à la date de distribution des dividendes, (ii) toute trésorerie ou équivalent de trésorerie existant encore dans la Société à la date de distribution des dividendes, (iii) le montant du prix d'achat, égal à EUR 2.077.926 et (iv) le montant de tout prix d'achat que la Société versera à Mr Marco Rabuffi pour acheter ses parts sociales restantes de FF Holding selon les modalités de tout contrat y relatif qui pourrait avoir été conclu entre Mr Marco Rabuffi et la Société, au plus tard le 6 Août 2012 (inclus);

- (e) Dans toute distribution de dividendes par la Société, subséquente au paiement au Fonds Apax de 100% des dividendes jusqu'à ce que le Montant Réservé soit 0 (zéro), chaque Part Sociale Rachetable doit participer, sur une base proportionnelle, à la distribution des dividendes subséquentes ensemble avec toutes les Parts Sociales Ordinaires de la Société qui ont droit aux dividendes et, par conséquent, doit recevoir le même montant de dividende par part sociale que toute part sociale ordinaire de la Société.
- (f) En cas de liquidation de la Société, l'Investisseur, s'il détient toujours des Parts Sociales Rachetables de la Société, sera habilité à recevoir les revenus de cette liquidation conformément aux Articles 7.6 (d) et (e) ci-dessus, ou proportionnellement à son actionnariat dans la Société au cas où les Parts Sociales Rachetables ont été converties en Parts Sociales Ordinaires. Si les parts sociales de FF Holding et Farmafactoring ont été cotées dans le cadre d'une Offre Publique, alors en cas de liquidation de la Société, l'Investisseur aura le droit de convertir ses Parts Sociales Rachetables en parts sociales de FF Holding ou Farmafactoring conformément à l'Article 7.4(b)(i) et 7.4(c) et ses Parts Sociales Ordinaires en parts sociales détenues par la Société dans FF Holding ou Farmafactoring en proportion des Parts Sociales Ordinaires détenues par l'Investisseur par rapport au nombre total des Parts Sociales de la Société.
- (g) Pour les besoins du présent Article 7.6, si de temps à autre le Fonds Apax cède des Parts Sociales Ordinaires qu'il détient à une (d') autre(s) Personne(s) (le(s)"Cessionnaire(s) Apax"), toute référence au Fonds Apax dans l'Article 7.6 (a) à (f) doit être comprise comme référence au Fonds Apax et ce(s) Cessionnaire(s) Apax conjointement, et les droits du Fonds Apax de recevoir les distributions ci-dessus reviendront au Fonds Apax et au(x) Cessionnaire(s) Apax proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires.

Art. 8. Gestion.

8.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

8.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

8.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.



Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi, et Article 7.6 (b).

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1 ^{er} février à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

12.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.



Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés conformément aux Articles 7.6 (b) et 7.6 (e).

Le conseil de gérance peut décider de verser les dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve à établir conformément à la loi ou aux présents Statuts

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Définitions. Outre les définitions prévues par d'autres dispositions des présents Statuts, les termes suivants, tels qu'utilisés ici, ont les significations suivantes:

"Fonds Apax" désigne Apax WW Nominees Ltd, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, capital social GBP £1, ayant son siège social à Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN.

"Titres du Fonds Apax" désigne (i) les Titres en Capital détenus par le Fonds Apax au 30 août 2013, (ii) tout autre Titre en Capital détenu par le Fonds Apax en temps à autre, et (ii) tout titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement à l'égard des titres visés dans les clauses (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividende ou distribution de réserves ou division ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion, scission, ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou échange, nonobstant tout transfert subséquent ou cession à d'autres porteurs.

"Evaluateur" désigne l'expert indépendant ayant une réputation et expérience internationale, nommé conformément aux dispositions de l'Article 7.5(c) dans le but de déterminer la Juste Valeur de Marché, étant entendu que, si l'Evaluateur est nommé par le président du tribunal d'arrondissement de la ville de Luxembourg conformément à l'Article 7.5(c) cidessus, l'Evaluateur doit être un expert ayant une réputation et une expérience internationale inscrit sur la liste des réviseurs d'entreprises agrées.

"Cause de Bad Leaver" désigne (i) la commission, telle que déterminée par un jugement définitif d'une autorité compétente d'un crime ou un crime impliquant une turpitude morale ou fraude destinée à nuire à Farmafactoring ou FF Holding ou la Société, (ii) la commission, telle que déterminée par un jugement définitif d'une autorité compétente, de tout acte ou survenance de tout événement qui engage la responsabilité de Farmafactoring ou FF Holding ou la Société conformément au Décret Législatif No 231 du 8 Juin 2001, (iii) négligence grave ou faute intentionnelle à l'égard de Farmafactoring ou FF Holding ou la Société, y compris (sans limitation) (a) la violation d'un Accord de Non-concurrence, et (b) la violation de l'obligation d'agir avec honnêteté, loyauté et équité (y compris, la violation du principe d'agir en conflit d'intérêts; l'exécution de tous actes en dehors de la sphère de l'objet social; l'exécution de tous actes ou l'entreprise d'obligations qui dépassent les pouvoirs dévolus à l'Investisseur; l'utilisation des actifs sociaux pour son propre compte en conflit matériel avec les dispositions de la loi ou les règles appliquées par farmafactoring); et (v) la perte du professionnalisme et des exigences d'intégrité présentement requis, sous les articles 2382 et 2387 du Code Civile Italien et des dispositions du Décret Législatif No 385/1993 ("Testo unico in materia bancaria e creditizia") et toutes réglementations pertinentes, d'être nommé comme directeur de Farmafactoring.

"Jour Ouvrable" désigne tout jour (autre que samedi ou dimanche ou congé légal) où les banques à Milan, en Italie, et au Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, sont ouvertes au public.

"Contrôle" a le sens énoncé à l'article 2359, alinéa 1 et alinéa 2, du Code Civil Italien.

"Titres de Capital" désigne les Parts Sociales Ordinaires ou toute autre catégorie de parts sociales émises par la Société ou toute part en circulation pendant la durée du Contrat d'Investissement ou tous autres instruments financiers émis par la Société qui peuvent être convertis en Parts Sociales Ordinaires.

"Juste Valeur de Marché" désigne la juste valeur de marché de la Société déterminée par l'Evaluateur, appliquant une méthode d'évaluation généralement reconnue comme pratique normale du marché, étant entendu que cette détermination (i) présumera les conditions normales du marché, (ii) considérera la juste valeur du marché de la Société telle qu'elle pourra résulter après une procédure concurrentielle avec plusieurs soumissionnaires, et (iii) inclura la prime de contrôle.



"Farmafactoring" désigne Banca Farmafactoring SpA, une société par actions (joint stock company) constituée et organisée sous la loi Italienne, société ayant son siège social à Milan, à Via Domenichino N° 5, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le N° 07960110158.

"FF Holding" désigne FF Holding SpA, une société italienne, capital social EUR 1.044.067, divisé en 1.044.067 parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, ayant son siège social à Milan, à Via Domenichino n° 5, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le N°05506050961.

"Tiers Indépendant" désigne to ute Personne qui, immédiatement préalablement à la transaction envisagée, ne détient pas plus de 1% des Titres en Capital sur une base intégralement diluée (un "Propriétaire de qui ne contrôle pas, contrôlée par ou sous contrôle commun avec un tel Propriétaire de 1% et qui n'est pas le conjoint ou le descendant (de naissance ou par adoption) d'un tel propriétaire de 1% ou une fiducie au profit du Propriétaire de 1% et/ou d'autres Personnes hormis les pourcentages ci-dessus, tout investisseur du Fonds Apax doit toujours être considéré comme un Tiers Indépendant, à l'exception des Partenaires Permanents des Instruments en Capital d'Apax et les employés et partenaires du Fonds Apax.

"Contrat d'Investissement" désigne tout contrat d'investissement concernant l'investissement de l'Investisseur dans la Société qui peut être conclu, de temps à autre, entre la Société, le Fonds Apax et l'Investisseur et toutes autres parties qui peuvent adhérer à celui-ci.

"Investisseur" désigne Mr. Massimiliano Belingheri, né à Bergame (Italie), le 30 Octobre, 1974, domicilié à Londres, 7 Wyndham House, Sloane Square, SW1W 8AR, Code fiscal Italien BLNMSM74R30A794F.

"Titres de l'Investisseur" désigne (i) toutes les Parts Sociales Ordinaires achetées par l'Investisseur conformément à l'article 7.2 et l'Article 7.3 en cas d'exercice du présent Droit de Conversion, (ii) d'autres Titres de Capital détenus par l'Investisseur (différent des Parts Sociales Rachetables), et (iii) les autres Titres de Capital émis suite à une augmentation de capital survenu antérieurement ou après la clôture et souscrit par l'Investisseur, ou (iv) les autres titres de la Société émis directement ou indirectement par rapport au Titres de Capital dont il est fait référence dans les clauses (i), (ii) et (iii) ci-dessus par voie de dividende ou distribution de réserves, ou division ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion, scission, ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou autres transactions sur les Titres de Capital, nonobstant tout transfert subséquent ou cession à d'autres détenteurs des Titres de l'Investisseur.

"L'Evénement de Liquidité" désigne la survenance de: (i) une Offre Publique, ou (ii) la Vente de FF Holding ou la Vente Partielle de FF Holding, ou (iii) la Vente de Farmafactoring ou la Vente Partielle de Farmafactoting, ou (iv) la Vente de Farma Holding ou la Vente Partielle de Farma Holding; étant entendu que, aux fins des présentes, "survenance" désigne l'exécution par le Fonds Apax, la Société, FF Holding ou Farmafactoring, selon le cas, d'un contrat contraignant concernant l'une des transactions ci-dessus (pour éviter tout doute, par rapport à l'Offre Publique "survenance" désigne l'approbation par l'assemblée des associés de la société pertinente des résolutions concernant l'énumération des parts sociales de la société.

"Accord de Non-Concurrence" a le sens attribué à ce terme dans tout Contrat d'Investissement.

"Vente Partielle" désigne (i) en se référant à la Vente de Farmafactoring, une vente sans lien de dépendance à un Tiers Indépendant ou un groupe de Tiers Indépendants, ou une fusion ou une consolidation, qui n'engendre pas, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle dans Farmafactring, (ii) en se référant à la Vente de FF Holding, une vente sans lien de dépendance à un Tiers Indépendant ou un groupe de Tiers Indépendants, ou une fusion ou une consolidation, qui n'engendre pas, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle dans FF Holding, (iii) en se référant à la Vente de Farma Holding, une vente sans lien de dépendance à un Tiers Indépendant ou un groupe de Tiers Indépendants, ou une fusion ou une consolidation, qui n'engendre pas, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle dans la Société (iii).

"Personne" désigne un particulier, un partenariat, une société, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions, une fiducie, une joint venture, une organisation non constituée en société et une entité gouvernementale ou tout département, services ou subdivision politique de celui-ci.

"Offre Publique" désigne une offre publique et vente de toutes les Parts Sociales détenues par Farmafactoring ou FF Holding, respectivement, par FF Holding et la Société, sur le marché des titres.

"Vente de FF Holding" désigne une vente sans lien de dépendance à un Tiers Indépendant ou un groupe de Tiers Indépendants impliquant: (i) une vente des actifs en vertu de laquelle la partie ou les parties acquière(nt) tous ou considérablement tous les actifs de FF Holding, dans une transaction ou séries de transactions liées, (ii) la vente, dans une transaction ou séries de transactions liées, d'un nombre de parts sociales, qui engendrent, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle dans FF Holding; ou (iii) une fusion ou consolidation qui engendre, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle de FF Holding.

"Vente de Farmafactoring" désigne une vente sans lien de dépendance à un Tiers Indépendant ou un groupe de Tiers Indépendants impliquant: (i) une vente des actifs en vertu de laquelle la partie ou les parties acquière(nt) tous ou considérablement tous les actifs de Farmafactoring, dans une transaction ou séries de transactions liées, (ii) la vente, dans une transaction ou séries de transactions liées, d'un nombre de parts sociales, qui engendrent, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle dans Farmafactoring; ou (iii) une fusion ou consolidation qui engendre, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle de Farmafactoring.



"Vente de Farma Holding" désigne une vente sans lien de dépendance à un Tiers Indépendant ou un groupe de Tiers Indépendants impliquant: (i) une vente des actifs en vertu de laquelle la partie ou les parties acquière(nt) tous ou considérablement tous les actifs de la Société, dans une transaction ou séries de transactions liées, (ii) la vente, dans une transaction ou séries de transactions liées, d'un nombre de parts sociales, qui engendrent, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle de la Société; ou (iii) une fusion ou consolidation qui engendre, directement ou indirectement, le transfert de Contrôle de la Société ou (iv) une offre publique et une vente des Parts Sociales de la Société sur le marché des Titres.»

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

EN FAIT DE QUOI, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'à la demande des mêmes parties et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Lecture du présent acte fait à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13786. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2013160724/1521.

(130197523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Hedland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.912.

In the year two thousand and thirteen, on fourth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jacek WYSOCKI, manager of companies, born on June 16 th , 1956 in Warszawa (Poland), residing at ul. Gebicka 4 m.4, 03-126 Warszawa, Poland,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 25, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: - that he his the Sole shareholder of HEDLAND HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on October, 30 th , 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2987 dated of December 22 nd , 2007; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated of June 15 th , 2010, published in the Mémorial C, number 1738 of August, 26 th , 2010.

- that the Sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of FIVE HUNDRED TWENTY THOU-SAND euros (EUR 520,000.-) to bring it from its present amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND euros (EUR 250,000.-) to SEVEN HUNDRED SEVENTY THOUSAND euros (EUR 770,000.-) by issuance of FOUR THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY (4,160) new shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE euros (EUR 125,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:



Mr. Jacek WYSOCKI, prenamed, represented as stated hereabove, who declares to subscribe to FOUR THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY (4,160) new shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE euros (EUR 125,-) each and to have them fully paid up by contribution in kind of ONE THOUSAND (1,000) ordinary shares with a par value of TWO euros (EUR 2,-) each, and ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) redeemable preference shares with a par value of ONE euro (EUR 1,-) each, representing 100% of the shares of the company "TONTELECOM HOLDINGS LIMITED" a Limited Liability Company, registered in the Republic of Cyprus under N° HE 233239, having its registered office at Gr. Xenopoulou Street, 17, P.C. 3106, Limassol, Cyprus,

It results from a certificate issued by the Directors of "TONTELECOM HOLDINGS LIMITED" on October 14, 2013, that:

- Mr. Jacek WYSOCKI, manager of companies, born on 16/06/1956 in Warszawa (Poland), residing at Gebicka 4 m.4, 03-126 Warszawa, Poland, is the owner of 1.000 ordinary shares with a nominal value of EUR 2,- each and 100.000 redeemable preference shares with a nominal value of EUR 1,- each, of the Company;
 - such shares are fully paid-up;
- Mr. Jacek WYSOCKI, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

Such certificate and the valuation report confirming the fair market value of the contributed shares being equal to FIVE HUNDRED TWENTY THOUSAND NINE HUNDRED ELEVEN euros and ELEVEN cents (EUR 520.911,11.-), after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares that the amount of FIVE HUNDRED TWENTY THOUSAND euros (EUR 520,000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being NINE HUNDRED ELEVEN euros and ELEVEN cents (EUR 911.11.-), will be transferred to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at SEVEN HUNDRED SEVENTY THOUSAND euros (EUR 770,000.-) represented by SIX THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY (6.160) shares of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS.- (EUR 125.-) each, all fully paid-up"

There being no further business, the meeting is terminated.

Cost

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatre novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jacek WYSOCKI, gérant de sociétés, né le 16 juin 1956 à Varsovie, Pologne, demeurant ul. Gebicka 4 m.4, 03-126 Varsovie, Pologne,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,



en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société HEDLAND HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2987 en date du 22 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1738 en date du 26 août 2010.
 - Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT VINGT MILLE euros (520.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE euros (250.000.-EUR) à SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE euros (770.000.-EUR) par l'émission de QUATRE MILLE CENT SOIXANTE (4.160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ euros (125.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Jacek WYSOCKI, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant,

lequel déclare souscrire QUATRE MILLE CENT SOIXANTE (4.160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ euros (125.-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de MILLE (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DEUX euros (2.- EUR) chacune et 100.000 actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de UN euro (1,- EUR) chacune, représentant 100% des actions de la société TONTELECOM HOLDINGS LIMITED une société de droit chypriote (République de Chypre) enregistrée sous le numéro HE 233239, ayant son siège social à Gr. Xenopoulou Street, 17, P.C. 3106, Limassol, Chypre.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil d'administration de la société TONTELECOM HOLDINGS LIMITED daté du 14 octobre 2013, que:

- Monsieur Jacek WYSOCKI, gérant de sociétés, né le 16 juin 1956 à Varsovie (Pologne), demeurant ul. Gebicka 4m. 4, 03-126 Varsovie, Pologne, est propriétaire de 1.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de DEUX euros (2,- EUR) chacune et de 100.000 actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de UN euro (1,-EUR) chacune, de la société TONTELECOM HOLDINGS LIMITED
 - Les actions apportées sont entièrement libérées;
 - Monsieur Jacek WYSOCKI est le seul ayant droit sur ces actions et ayant le pouvoir d'en disposer;
- Aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une tierce personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - Selon la loi Chypriote et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- Toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises à Chypre seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

Ce certificat et le rapport d'évaluation, qui certifient que la valeur réelle des actions s'élève à cinq cent vingt mille neuf cent onze euros et onze cents (520.911,11.- euros), après signature "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Le comparant déclare que le montant de CINQ CENT VINGT MILLE euros (520.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir NEUF CENT ONZE euros et ONZE cents (911,11.-EUR) sera portée à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (770.000.- EUR) représenté par SIX MILLE CENT SOIXANTE (6.160) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire du comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50375. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160061/153.

(130196154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of October.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depositary of the present deed.

Was held a general meeting of the shareholders of "Xella International Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, incorporated on 26 May 2008 by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1709 of 11 th July 2008 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139.489.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on the 18 th February 2009 by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial number 721 of 2 nd April 2009.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list that the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The item of the agenda is as follows:

Agenda

- (I) Amendment of article 6 of the articles of association of the Company by deleting any reference to an authorised capital and which shall read as follows:
- " **Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent Euro (0.01.- EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as set out in the agenda.



There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente octobre,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire, résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

s'est tenu une assemblée générale des associés de «Xella International Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée le 26 mai 2008 suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1709 du 11 juillet 2008 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 139.489.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2009 suivant acte reçu de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg et publié au Mémorial numéro 721 du 2 avril 2009.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- (I) modification de l'article 6 des statuts de la Société par la suppression de toute référence à la notion de capital autorisé et qui aura la teneur suivante:
- « Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Euro (0,01 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, A. PEL, M. LECUIT.

Enregistré à Diekirch, le 05 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13484. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163192/93.

(130199804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck